

AGENDA

Du 18 au 23 janvier à Biarritz

FIPA
18^{ème} édition du Festival international
de programmes audiovisuels
☎ 01 44 89 99 99
info@fipa.tm.fr
www.fipa.tm.fr

Du 21 au 30 janvier à Angers

FESTIVAL PREMIERS PLANS
La 17^{ème} édition poursuit les objectifs du
Festival : révéler les nouveaux réalisateurs
européens, faire découvrir le patrimoine
cinématographique, mettre en valeur la
diversité du cinéma européen...
☎ 01 42 71 53 70
courrier@premiersplans.org
www.premiersplans.org

Du 30 janvier au 7 février
à Clermont-Ferrand

**FESTIVAL INTERNATIONAL
DU COURT MÉTRAGE**
Pour sa 27^{ème} édition, le Festival propose trois
compétitions mêlant argentique et numérique,
des rétrospectives et des panoramas.
☎ 04 73 91 65 73
info@clermont-filmfest.com
www.clermont-filmfest.com

Du 2 au 4 février à Cannes

IDIFF
L'INTERNATIONAL DIGITAL FILM FORUM, qui se
tiendra pour la troisième fois, propose
exposition, conférences, projections et ateliers
pratiques autour des problématiques du
cinéma numérique.
☎ 01 45 23 08 16
e.traisnel@ortech.fr
www.idiff.org

Du 2 au 5 février à Monte-Carlo

IMAGINA
Festival compétitif (Imagina Awards), cycles
de conférences et exposition centrés sur les
différentes formes de la création numérique.
☎ +377/93 10 40 60
info@imagina.mc www.imagina.mc

Du 4 au 13 mars à Paris

CINÉMA DU RÉEL
27^{ème} Festival international de films
ethnographiques et sociologiques
☎ 01 44 78 44 21
cinereel@bpi.fr www.bpi.fr

UN NOUVEAU RYTHME

2004 aura été une année de changements pour la CST.

Le nouveau Conseil d'Administration et le Bureau ont impulsé un rythme, bien suivi et excellemment illustré par le groupe de travail des Rencontres. De l'avis de tous, le bilan de ces Rencontres est totalement positif, tant du point de vue de la fréquentation que de celui de la qualité des interventions.

L'activité de ce Conseil d'Administration vous est racontée par Christian Guillon, Vice-président, dans un cahier au centre de *la Lettre*. Cette expression personnelle traduit cependant le nouveau mode d'échange et de prise de décision en vigueur au CA comme au Bureau.

Nous cherchons pour les mois qui viennent à rendre compte plus fréquemment aux adhérents de l'activité des instances dirigeantes de votre association.

Nous poursuivons avec cette *Lettre* la livraison d'un fascicule qui rend compte de l'activité de la CST à ses débuts.

Vous pourrez constater que, déjà, la CST disposait d'une salle de projection sur les Champs-Élysées. C'est la préoccupation majeure pour l'année 2005 : disposer d'un lieu technique bien conçu et bien équipé permettant tests et expertises mais aussi la formation des projectionnistes de demain.

Nous travaillons d'ores et déjà avec le Centre national de la cinématographie à définir les objectifs du deuxième contrat d'objectifs unissant les deux organismes pour les trois prochaines années.

2005 sera l'année des élections des futurs représentants des Départements pour 2005 et 2006. Les nouveaux représentants prendront le relais de leurs prédécesseurs au côté des élus de la liste du Président, ce qui leur permettra de prendre la mesure de la tâche à accomplir.

Le Conseil d'Administration, le Bureau et le Président de la CST vous présentent tous leurs vœux pour cette nouvelle année.

Elle devrait être riche en événements - inventions, expertises nouvelles, collaborations techniques avec notre profession - en toute convivialité.

- Les pistes optiques analogiques cyan p. 2
- Soixante ans... p. 3
- CR de la soirée CST du 5 décembre p. 5
- Mission d'étude à Séoul et Shanghai p. 7
- Zoom p. 8
- Un an de Conseils d'Administration p. 9
- CR dpt Exploitation salles p. 21
- CR dpt Son p. 23
- Compte rendu de lecture p. 25
- Brèves p. 26
..... p. 27

Le n° 97 de La Lettre de la CST
paraîtra en février 2005

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LES PISTES OPTIQUES ANALOGIQUES CYAN

◆ *Par les départements Laboratoire,
Exploitation salles et Son*

Depuis 1997, la CST, la FNCF et la FNDF ont alerté l'ensemble des intervenants de la chaîne de distribution et d'exploitation des copies 35 mm que des modifications importantes sont en cours sur la méthode d'enregistrement des pistes optiques analogiques sur les copies 35 mm (voir dossiers techniques n°32 de juin 2001 et n°12 de décembre 1998 ; communiqué du 7 juillet 2004 sur www.cst.fr ; note circulaire BVI accompagnant toutes les copies BVI depuis le film *Le Village*).

Le 6 juillet 2004 et le 7 décembre 2004, les départements Laboratoire et Son de la CST ont tenu des réunions avec les professionnels concernés, afin de confirmer officiellement les conditions du passage aux pistes analogiques cyan dans la fabrication et la distribution des copies 35 mm en France.

Aujourd'hui, la situation est la suivante :

- Certains distributeurs ont programmé l'évolution de leur demande. Aux USA, quelques films ont été exploités avec des pistes analogiques cyan.
- BVI annonce que les copies du film *Winnie l'ourson et l'éléphant*, qui sortira le 30 mars 2005 sur toute l'Europe (environ 20 pays), seront tirées avec des pistes analogiques cyan par le laboratoire Technicolor.
Il a été confirmé que tous les films distribués par BVI seront dès lors tirés avec des pistes cyan.
- De nombreux pays ont engagé des actions pour que leurs salles soient opérationnelles début 2005.
- Les laboratoires français sont aujourd'hui techniquement prêts pour tirer des copies avec pistes son analogique cyan.
- A partir de la date de mise en place des copies à piste cyan, les laboratoires français prévoient une période de mise à niveau de l'ensemble de leurs moyens techniques d'une durée d'environ 3 mois.
Ce point permettra de répondre aux besoins techniques d'adaptation autant de la part des distributeurs que des laboratoires.
- Pour les cas particuliers de copies de films de patrimoine ou de copies destinées à l'exportation, des mesures spécifiques sont à prendre.
Elles seront débattues dans une négociation séparée.
Des essais techniques complémentaires seront réalisés par la CST, en liaison avec les laboratoires et les organismes concernés.
- Le parc des salles de cinéma français est aujourd'hui équipé de lecteurs compatibles cyan à au moins 75%, et les plans d'installation indiquent que dans les 4 mois à venir, une grande partie du parc restant sera équipée.

En conséquence, l'ensemble des membres présents lors de cette réunion a décidé de prendre date pour le passage aux pistes cyan pour l'ensemble de la distribution des films en France.

Les laboratoires commenceront à tirer des copies en cyan, selon la demande des distributeurs, à partir du 30 mars 2005. Les laboratoires planifieront l'évolution de leurs chaînes de fabrication de telles sortes que l'ensemble de la fabrication des copies soit en cyan à partir du 1^{er} juillet 2005.

Il est donc réellement IMPERATIF que les salles non encore équipées se rapprochent rapidement de leurs fournisseurs afin d'être prêtes dans les délais.

Toutes informations complémentaires disponibles sur les sites :
www.cst.fr www.dyetracks.org



> SOIXANTE ANS... <

Il est symptomatique que les directeurs de la photographie aient été particulièrement sensibles à la remise du Prix Vulcain de l'artiste technicien à l'un de leurs pairs, Eric Gautier, à l'occasion du soixantième anniversaire de la CST. Deux d'entre eux, Diane Baratier et Jean-Jacques Bouhon, nous livrent ici leurs commentaires.

> La CST se porte bien pour son âge

◆ Par Diane Baratier, AFC, membre du département Image

Le 2 novembre 2004, la CST fêtait ses 60 ans. Comme le quotidien *Le Monde*, elle a été fondée juste après la Libération de la France. Le 2 novembre 2004, nous étions invités à la Cinémathèque de Chaillot pour fêter son anniversaire. Afin d'animer cette soirée, Pierre-William Glenn et Yves Louchez ont remis le prix Vulcain à Eric Gautier, directeur de la photographie, pour *Clean*, d'Olivier Assayas, et *Carnets de voyage*, de Walter Salles. J'étais très heureuse de pouvoir participer à cette soirée, car j'ai une grande admiration pour le travail d'Eric Gautier. Depuis 15 ans, j'apprécie ses innovations formelles qui racontent toujours l'histoire du film.

Eric avait choisi de nous présenter *Rois et Reine* d'Arnaud Desplechin. C'est un film que je vous conseille d'aller voir. Arnaud Desplechin nous avait avertis en présentant le film, qu'il y avait des poils sur cette copie, mais personne n'y avait cru. On aurait dit une blague... Eh bien non : la CST et Eric Gautier ont eu le courage de nous présenter une copie tirée dans la précipitation. Une copie rapidement tirée afin de permettre au film d'être sélectionné dans les festivals internationaux. C'était très sympathique de voir que, malgré les prouesses techniques d'aujourd'hui, une copie issue d'un internégatif anamorphosé (d'après un négatif Super 35) pouvait avoir des défauts. Et, comme d'habitude, cela n'a gêné personne pour être embarqué par l'histoire. L'image du film est très musicale, le film est syncopé par le montage et par les décadrages. Un très beau travail de montage.

Je me suis demandé si j'aurais le courage de décadrer avec autant de liberté. Le rapport établi alors entre le réalisateur et le chef op' n'est plus un travail d'exécution, mais une coopération artistique. J'ai demandé à Eric Gautier comment il osait cadrer ainsi. Il m'a répondu que c'était grâce à une parfaite connivence avec le réalisateur ; il travaille toujours en grande complicité sur un projet. C'est très important pour lui. C'est à travers des cas comme le sien que l'on peut se demander si être chef op' ne serait pas l'équivalent en apport artistique d'un bon dialoguiste ou d'un musicien. On devient l'auteur d'un mouvement qui appartient à la sensibilité du

cadreur. On le voit dans *Carnets de voyage* ou dans *Rois et Reine*. On reconnaît la "patte" du regard d'Eric Gautier. Pierre-William Glenn et Yves Louchez ont demandé à des intervenants divers de venir récompenser le lauréat.

Emmanuelle Béart a commencé par parler des qualités humaines nécessaires à la beauté d'une image. Elle a rappelé combien est important le regard de celui qui est au viseur. Comment elle, comédienne, peut s'épanouir si elle se sent en confiance, aimée, protégée par celui qui capte son image. Apparemment, le regard d'Eric Gautier dans *Les Destinées sentimentales* lui a permis de jouer totalement avec la caméra, jusqu'au bout des ongles, car elle n'était jamais sûre qu'il n'irait pas cadrer cette main à gauche, en plein dialogue. Et ça, elle a beaucoup aimé les deux yeux ouverts d'Eric Gautier, l'œil gauche à la recherche du hors-champ, et le droit qui cadre.

Cela l'obligeait à jouer complètement, comme au théâtre, sans penser au cadre. Elle a dit bien d'autres choses que j'ai oubliées, mais elle était sincèrement heureuse de remettre le prix à son partenaire de jeu, l'homme à la caméra.

C'est à ce moment qu'on a vu la forme carrée du Prix Vulcain. Un pavé de verre, pas évident à placer dans son salon. L'inscription *Cinématographe*, placée au centre, sauve l'objet. En effet, elle rappelle le terme exact qui nomme le chef op'. J'aime beaucoup cette appellation pour décrire notre métier, *cinématographe*.

Jean-Michel Frodon était présent. Il était sur l'estrade lui aussi pour congratuler le technicien au nom des Cahiers du Cinéma. Cela fait plaisir de voir que la CST s'ancre dans l'art du cinématographe tout en conservant un œil sur les nouvelles technologies.

Un peu plus tard dans la soirée, j'appris qu'une intervention sur la couleur à travers le signal numérique aurait lieu le lendemain soir. Je m'y suis rendue. J'ai assisté à un cours magistral dans les locaux de la CST, avenue de Saint-Ouen. Un cours sur la couleur en numérique fait par plusieurs intervenants. Ils m'ont passionnée. Ils parlaient la langue des poètes : bit, signal, courbe, fréquence, diagramme... finalement des mots qu'on arrive à percer. Merci la CST.



> Soixante ans et toutes ses dents

◆ Par Jean-Jacques Bouhon, AFC, membre du département Image

Quelle meilleure preuve de son ouverture et de son rajeunissement pouvait donner la CST que la manière dont elle a organisé son sixantième anniversaire ?

En effet, la CST avait décidé de profiter de cet événement pour fêter quelqu'un d'autre : Eric Gautier, directeur de la photographie, AFC, auquel on devait remettre durant cette soirée le Prix Vulcain de l'artiste technicien, qui lui avait été décerné lors du dernier Festival de Cannes pour son travail sur *Clean*, d'Olivier Assayas, et *Carnets de voyage*, de Walter Salles.

Ainsi, il n'y eut pas une minute d'autocélébration durant les sept heures que dura la manifestation.

Cet état d'esprit et l'admiration que j'éprouve pour le travail d'Eric m'ont grandement aidé à accepter la proposition de Pierre-William Glenn de mettre en lumière cet événement, en collaboration avec mon ami Jean-Noël Ferragut (lui aussi membre de l'AFC et de la CST).

L'idée d'éclairer cette charmante vieille dame qu'est la Cinémathèque, où j'ai passé de longs moments de ma jeunesse cinématographique du temps d'Henri Langlois, m'a séduit.

Premier repérage : la charmante vieille dame a besoin d'un bon maquillage et de nouveaux atours... Il est vrai que, devant déménager depuis plusieurs années, elle n'a pas pris le temps de consulter un chirurgien esthétique ni un couturier. Ses murs gris portent la trace des ans, ses vitrines suintent d'humidité, et l'éclairage de la salle n'est pas très gai. D'où l'idée de réchauffer l'atmosphère de celle-ci et de maquiller de lumière l'espace de réception en utilisant des couleurs changeantes. Pour le costume, Christian Archambeaud s'est chargé d'habiller les murs avec une foultitude de documents du siècle passé, illustrant un certain nombre d'inventions cinématographiques et retraçant quelques étapes, parfois très amusantes, de la vie de la CST. Voilà pour la forme.

Quant au fond, le programme de la soirée était varié et à mon humble avis enrichissant.

Eric Gautier avait tenu à inviter des réalisateurs avec lesquels il avait travaillé (Claude Berri, Olivier Assayas, Arnaud Desplechin), et des personnalités qui ont influencé sa démarche cinématographique (Raymond Depardon, Yorgos Arvanitis et Jean-Pierre Beauviala). Jean-Michel Frodon avait accepté d'être l'animateur des débats.

Eric avait également choisi des extraits de films qui l'ont marqué et dont l'image a été une source d'inspiration dans son travail (*Alphaville*, *Klute*, *Fanny et Alexandre*, *Paysage dans le brouillard*).

Il y avait une logique forte dans ses choix. Entre le travail de Raoul Coutard avec Godard, les partis-pris esthétiques de la lumière de Gordon Willis sur *Klute*, de Sven Nykvist sur *Fanny et Alexandre*, les mouvements de caméra cadrés par Yorgos Arvanitis sur *Paysage dans le brouillard* et la caméra Aaton de Jean-Pierre Beauviala, il y a un lien évident : faire une image ancrée dans le temps du film et à son diapason dans des décors naturels avec des outils adaptés.

Il était passionnant d'entendre les réalisateurs présents parler de leur collaboration avec leur directeur de la photographie et lui reconnaître la part de création qu'on oublie la plupart du temps de souligner dans la presse ou les ouvrages traitant du cinéma. Là, dans cet espace mythique, tout à coup, une évidence jaillissait, qui est souvent occultée : le cinéma, la plupart du temps, est affaire de création collective, de collaboration entre un réalisateur, qui est, bien sûr, le maître d'œuvre, des comédiens et des techniciens, qui ne sont pas de simples "presse-bouton", mais aussi des artistes. Et tout cela fut dit avec des mots simples, sans affectation.

Il faut dire qu'une part du talent d'Eric tient au fait qu'il sait s'adapter aux films qu'il tourne : c'est le film qui commande la lumière.

Nous avons eu également le privilège de voir un court film de Raymond Depardon, qui fait partie d'une commande d'un musée. Ce plan-séquence de six minutes, tourné à Shanghai, au bord du fleuve, avec la caméra Super 16 A-Minima (création de Jean-Pierre Beauviala), tenue à la main et passant de visages en visages, est un vrai moment de cinéma. Le fait qu'il n'y ait pas de son donne encore plus de force à l'image.

Les images ne manquèrent pas pendant cette soirée. Les essais de l'Hypergonar du professeur Chrétien, tournés en 1931 dans l'exposition coloniale à Paris, étaient d'un noir et blanc émouvant et d'une qualité étonnante, malgré les problèmes de point.

Après le cocktail, le Prix Vulcain fut remis à Eric par Emmanuelle Béart, qui parla en termes émouvants de ses rapports avec la caméra et les directeurs de la photo.

La soirée s'est terminée avec la projection en avant-première de *Rois et Reine*, réalisé par Arnaud Desplechin et photographié par Eric.

Ce sixantième anniversaire ressemblait bien au début d'une nouvelle jeunesse pour la CST.



Évolutions récentes en réduction de débit vidéo et audio

◆ *Par Alain Delhaise, membre du département Imagerie électronique*

Trois présentations composaient la soirée CST du 5 novembre dernier : MPEG-4 AVC, par Francis Mahieu, de l'INA ; VC1 (WM9), par Xavier Pouyat, de Microsoft France ; l'évolution parallèle de la réduction de débit audio par Alain Delhaise (ingénieur et consultant).

Francis Mahieu a entamé son excellent exposé par quelques rappels sur les standards MPEG-1 à MPEG-4 en insistant sur les notions de profils et de niveaux, les profils représentant une approche qualitative et les niveaux une approche quantitative des outils de compression. A propos du MPEG-4, furent abordés le découpage en objets de la scène ainsi que les nouveaux modes de codage vidéo comme le mode mosaïque (*fig.1*) qui n'envoie qu'une seule fois le décor de fond d'une scène, sous forme d'une image panoramique dans laquelle est puisée la portion rectangulaire utile selon les mouvements des acteurs qui s'y déplacent, ou bien encore la compression par ondelettes dont les applications se multiplient.

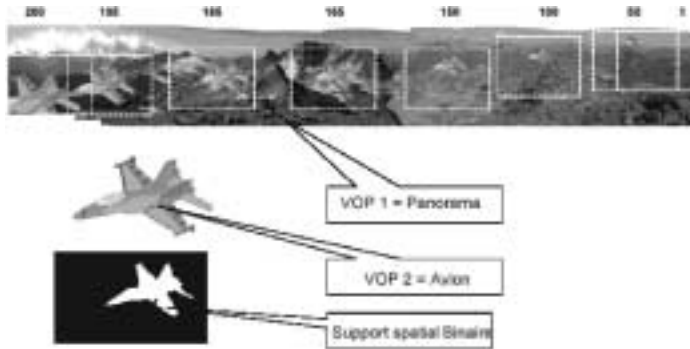


Figure 1 : Principe de l'outil mosaïque

Francis Mahieu montra ensuite l'apport de l'AVC (Advanced Video Coding) au standard MPEG-4 encore appelé H264. Sont introduits la prédiction spatiale au sein des images intra, la réduction de la taille des blocs jusque 4×4 pixels, la prédiction inter-image pouvant être réalisée à partir d'une image plus éloignée dans le temps que la traditionnelle image précédente, les codages entropiques adaptatifs, les filtres de déblocage. Il conclut en considérant cette nouvelle technologie plus comme une évolution apportant toute une série d'améliorations indéniables que comme une véritable révolution, et par une présentation des nombreuses applications qui s'ouvrent à l'H264. Le gain estimé est de 2 /MPEG-4 traditionnel pour une qualité semblable.

Xavier Pouyat rappela que la famille Windows Media constitue un jeu complet de technologies de diffusion de documents sous IP ou non, vers tous les périphériques, y compris le téléphone portable. VC1 représente l'état de l'art en matière de technologie de codage vidéo, puisqu'il s'agit du codec de Windows Media 9 (WM9). Cette technologie est déjà sur le marché depuis janvier 2003 avec Windows Media 9 et vient d'être agréée en plus des MPEG pour les deux formats de disques optiques de prochaine génération, le Blu Ray et le HD-DVD.

Le codage s'effectue sur 10 bits selon la structure 4:2:0. Le VC1 a recours à une transformée légèrement différente de celle du H264, mais toujours à base de DCT.

Le gain estimé par rapport au standard MPEG-2 Part 2 peut atteindre 3x et 2x par rapport au standard MPEG-4 Part 2. L'efficacité des calculs est plus simple que dans le cas du H264 et la décompression peut s'effectuer jusqu'à deux fois plus vite.

Suivit une présentation des trois profils et des niveaux disponibles (Simple Profile, SP sous 2 niveaux, Main Profile, MP sous 3 niveaux et Advanced Profile, AP sous 5 niveaux) avec des débits compris entre 96 kb/s à 35 Mb/s pour l'ensemble des 10 "formats".

L'appellation VC1 vient de la SMPTE où le processus de standardisation est en bonne voie et devrait aboutir au cours de l'année 2005. Elle permet de geler la spécification du décodeur, offre plus de souplesse dans les implémentations, aboutit à une licence RAND équitable et non discriminative. Xavier Pouyat ajouta malicieusement pour conclure que le montant de la licence de H264 a été réduit parce que VC1 était sur le marché.

Pour terminer, Alain Delhaise a analysé les évolutions récentes en matière de réduction de débit audio et les méthodes imaginées afin de transmettre un signal de qualité maintenue par rapport à l'étape antérieure, mais avec un débit plus faible. Les liens entre évolutions et variantes successives ont permis de tracer un arbre généalogique des normes MPEG audio.

Le principe des dernières trouvailles des laboratoires dans ce domaine est simple (*Fig.2*). On ôte du signal



transmis des informations que l'on peut reconstituer plus ou moins facilement à l'arrivée de la transmission au moyen d'un flux complémentaire joint au flux principal qui suit le même parcours et dont le débit est moindre que celui des données non transmises à reconstruire, ce qui permet le gain en débit.

Sont ainsi nés l'HE-AAC (*High Efficiency Advanced Audio Coding*) issu du travail de la société Coding Technologies et le tout récent HE-AAC surround, pour le multicanal, venu de l'Institut Fraunhofer, en cours de normalisation. Dans le premier, ce sont les fréquences élevées qui sont éliminées et le flux AAC normal "amputé" est complété par un flux de reconstitution des éléments du haut du spectre audio, plus léger.

Dans le second, seule une réduction mono est transmise ainsi qu'un flux additionnel destiné à la reconstitution spatiale pour la restitution en multicanal.

Ces technologies apparues successivement ont permis de réduire de manière significative les débits nécessaires à l'obtention d'une qualité subjective "constante" avec des débits de plus en plus faibles, au détriment d'une augmentation de la complexité des équipements de codage et de décodage qui nécessitent une plus grande puissance de calcul.

Pour un signal audio multicanal, l'accumulation de ces technologies permet d'atteindre en HE-AAC surround des débits à partir de 48 kb/s comme l'a montré l'Institut Fraunhofer lors de la dernière IBC.

N.B. : la première et la dernière présentation sont d'ores et déjà disponibles sur le site de la CST
www.cst.fr

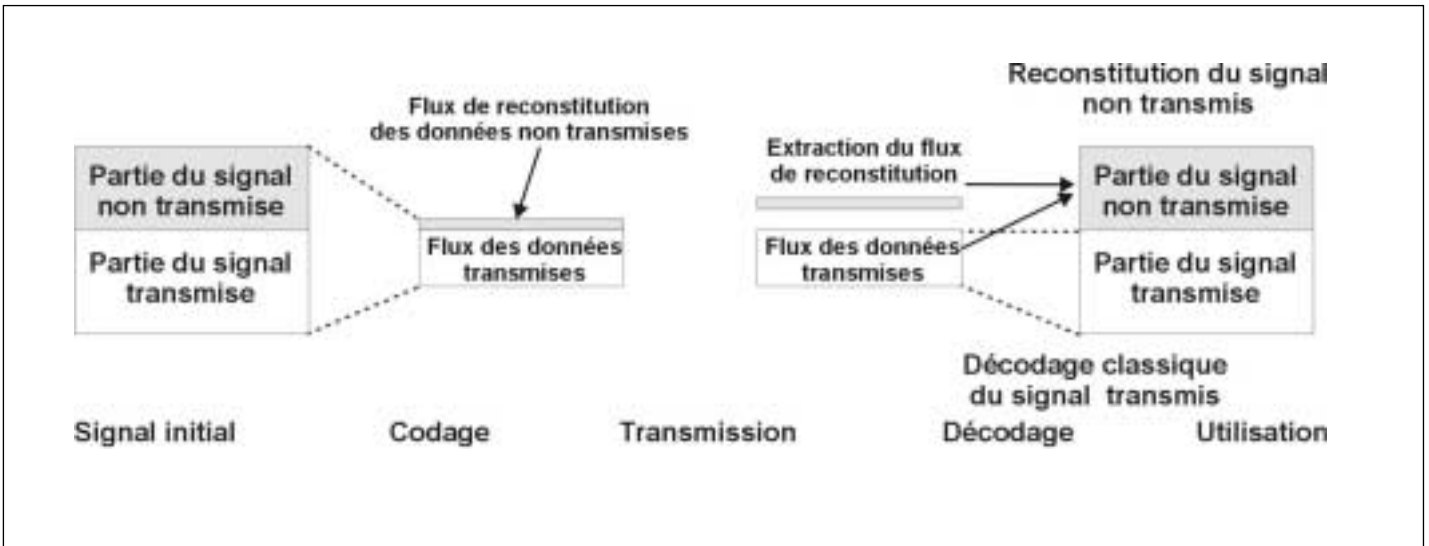


Figure 2 : Principe des technologies récentes de réduction de débit audio.



Mission d'étude à Séoul et Shanghai sur le développement des réseaux haut débit, la piraterie et le cinéma numérique

◆ *Par Matthieu Sintas, responsable du secteur Captation et création de la CST*

On peut souligner que, par rapport à cette problématique, la composition très ouverte de cette mission s'est avérée particulièrement pertinente pour enrichir une réflexion qui relève souvent de plusieurs points de vue dialectiques (contenants-contenus, culturel-industriel, technique-économique). Étaient présents :

- deux professionnels de la vidéo : le Délégué général du SEV (Syndicat de l'Édition Vidéo) et une éditrice indépendante (Editions Montparnasse) ;
- trois spécialistes de la numérisation (aspects techniques et économiques), représentant le CERNA (Centre d'Économie Industrielle de l'École Supérieure des Mines de Paris), la CST et NPA Conseil ;
- deux institutionnels : le Délégué général de l'ALPA (Association pour la Lutte contre la Piraterie Audiovisuelle) et le Directeur du multimédia et des industries techniques du CNC).

Séoul – Corée du Sud

La Corée est un pays particulièrement intéressant au regard des nouvelles technologies puisque leur développement y est considéré comme une priorité nationale et est à ce titre fortement soutenu par l'État.

Cette volonté s'inscrit dans une stratégie globale visant à soutenir les industriels nationaux (LG, Samsung...) qui trouvent dans leur pays un laboratoire d'essai grandeur nature et une vitrine, qui servent de base arrière pour conquérir les marchés étrangers. Les résultats de cette politique font de la Corée le premier producteur mondial d'écrans plats, de semi-conducteurs, et le troisième producteur de téléphones portables.

Ces nouvelles technologies s'appuient sur des réseaux très développés. Certains chiffres montrent la situation atypique de la Corée dans ce domaine : 73 % des foyers sont connectés en haut débit, dont la moitié à plus de 2Mbps. Il faut noter que la population coréenne est très majoritairement urbaine, 90 % des habitants résidant à moins de 4 km d'un central téléphonique.

Le téléchargement de vidéo sur des téléphones portables est possible depuis deux ans, même si la "vraie" téléphonie de troisième génération ne fait son apparition que maintenant. Dans le domaine du cinéma, la situation est aussi atypique bien que, ou parce que, plus proche de la nôtre sur certains points.

Il y a environ 1300 écrans pour 48 millions d'habitants, ce qui est peu, avec une progression de cent salles par an

et un taux de fréquentation très élevé.

La production nationale représente plus de soixante films par an et sa part de marché est de 50 %.

Cette situation est en grande partie due à une transposition locale des mécanismes de soutien mis en place par le CNC.

Le cinéma numérique est expérimenté, chaque grand réseau de salles ayant un écran équipé. Comme ailleurs, c'est le prix des équipements et le manque de films en numérique qui retardent la transition.

Shanghai - Chine

Dans un pays où tous les contenus sont étroitement contrôlés (cinéma, télévision et Internet), ce qui frappe le plus est l'extrême développement de l'édition pirate de DVD. Ce marché est omniprésent dans la ville, avec un catalogue extrêmement large, dans lequel nous avons retrouvé de très nombreux films français. Avec un prix moyen de 1€, négociable comme tout le reste, il entraîne vers le bas le prix des DVD officiels, autour de 2 €, et a bien sûr un impact sur la fréquentation en salle. Un autre point important est le développement de technologies nationales pour s'affranchir des licences des standards internationaux ; nous avons assisté à une démonstration du standard de diffusion numérique de terre, concurrent du DVD T. La robustesse de ce système, en cours d'intégration chez le Français STMicroelectronics par exemple, lui donne un avenir hors de Chine dans les liaisons de contribution.

La région de Shanghai dispose déjà d'une chaîne en haute définition numérique. Comme en Corée, la téléphonie de troisième génération fait son apparition en Chine, Alcatel y dispose d'une unité de R&D et d'une plate-forme de test pour assurer une compatibilité entre les systèmes des différents constructeurs.

Là aussi, le réseau téléphonique se trouve en concurrence avec la diffusion directe vers les mobiles au standard DMB (Digital Multimedia Broadcasting) lorsqu'il s'agit de regarder la télévision en situation de mobilité, le téléphone étant mieux adapté pour la VOD (Video On Demand).

Le déploiement progressif de ces nouveaux outils de communication et l'arrivée prochaine de la HD dans nos salons ne manqueront pas d'influencer notre rapport aux images dans les mois et les années à venir.

A suivre, donc...



Où va Thomson ?

Un communiqué de presse nous apprend le récent rachat au diffuseur britannique ITV, par Thomson, du postproducteur londonien Moving Picture Company. La transaction s'élèverait à 76 millions d'euros et concerne une entreprise de premier plan au niveau mondial sur le marché des effets numériques pour le cinéma (*Alexander, Troy, Harry Potter*, etc.) et la publicité. L'événement n'est pas mince.

Il confirme une accélération chez l'industriel de ses prises d'intérêt, au point qu'il est désormais présent dans tous les secteurs liés à la fabrication et à la distribution des contenus audiovisuels et cinématographiques ; Thomson est tout à la fois fournisseur de technologies clés, d'outils et de services : postproduction et laboratoire, acquisition, infrastructures, équipements et services de diffusion, équipements et technologies d'encodage

et de compression, contrôle d'accès, identification... Récemment, on signalera, parmi d'autres, des accords de coinvestissement avec Microsoft et Time Warner, de codéveloppement avec France Telecom, d'autres accords avec le producteur et prestataire Quinta, dont l'implication dans le paysage français est devenue, comme on le sait, majeure.

Il se dit aussi que Thomson serait en lice pour l'acquisition de BBC Broadcast.

Quel est l'horizon de cette stratégie conquérante ? Quelles peuvent en être les conséquences pour les équilibres de marchés en France, en Europe et dans le monde ?

Il est peut-être temps de chercher des réponses à ces questions.

◆ René Broca

Billet d'humeur

Ceux d'entre vous qui étaient présents à la soirée du soixantième anniversaire de la CST à la Cinémathèque Française ont tous été touchés par le travail de Raymond Depardon.

L'ensemble du travail est présenté à la Fondation Cartier (boulevard Raspail à Paris) : sept films tournés avec la Caméra Aaton-A-Minina dans sept grandes villes du monde. Sept plans séquence de 4 minutes environ.

Ce travail exemplaire est complété par la projection d'un reportage sur l'enterrement de Ian Palach (Prague) et deux travaux prémonitoires des reportages de 2004 tournés à New York et Paris.

Ce travail remarquable pourrait faire l'objet d'une réflexion approfondie dans la mesure où il fait écho au Prix Vulcain de l'artiste technicien remis à Cannes par la CST ou au travail de Jimmy Glasberg à la prison des Baumettes.

Mais je voudrais ici interroger l'autre activité de la CST :

celle qui s'assure de la qualité du spectacle et du confort du spectateur. Une fois de plus, je suis surpris du mépris (ou de la méprise par méconnaissance) affiché par les lieux d'exposition artistiques pour la qualité de projection et le confort du spectateur. Comment justifier dans la petite salle de la Fondation Cartier, l'allée centrale dans l'axe de la projection vidéo (qui est déjà d'une faible luminosité) qui place le spectateur de biais par rapport à l'écran ?

Dans la grande salle de la Fondation Cartier, trois côtés du rectangle sont occupés par les images, le quatrième côté par le banc pour les spectateurs. Le spectateur est placé devant quatre écrans de face, un écran à gauche et deux écrans à droite.

Je ne reviendrai pas ici sur les salles de projection vidéo (ou film) dans les expositions de peinture où aucun siège n'est prévu : peut-être pour ne pas être accusé de les avoir mal positionnés.

◆ Yves Louchez, Délégué général

2005 est là...

L'appel à cotisations va bientôt arriver mais vous pouvez devancer l'appel !

Le montant de la cotisation demeure inchangé : 100 euros.



juillet 2003 / octobre 2004

UN AN DE CONSEILS D'ADMINISTRATION – CARNET DE ROUTE

◆ *Par Christian Guillon, Vice-président de la CST*

Faut-il publier les comptes rendus de Conseils d'Administration dans la *Lettre* de la CST ?
Lecture indigeste, disent les uns, car les comptes rendus sont à la fois quasi exhaustifs quant au contenu des débats, et très austères quant à la forme.

Publication indispensable, disent les autres, nécessaire à l'information des adhérents, à la lisibilité des travaux du CA, à la transparence des décisions.

Avant de voir s'il est possible, chaque fois, de vous livrer une version un peu vivante, rédigée, et plus concentrée, de ces comptes rendus, le bureau de la CST et le comité de rédaction de la *Lettre* ont demandé à Christian Guillon de s'essayer à un "digest" des Conseils d'Administration passés depuis juillet 2003.

L'objectif est de tirer l'essentiel des comptes rendus ; ce sera forcément incomplet, et délibérément subjectif.

Dès la première réunion du Conseil d'Administration, le 16 juillet 2003, une tendance s'affirme, qui se confirmera au fil des Conseils d'Administration suivants : on est tous là pour travailler.

La participation sera toujours exceptionnelle, l'envie de simplement faire avancer les choses sera tangible, les discussions seront sans tabou, sans arrière-pensée, les désaccords, quand il y en aura, seront constructifs et ouvriront toujours un débat, les décisions se prendront finalement presque toujours à l'unanimité.

Ce jour-là, on constitue le bureau, dans un consensus qui semble évident. Membres élus de département et membres élus de liste y sont mélangés, tout comme plus tard leurs avis se retrouveront redistribués différemment en fonction des sujets abordés.

On convient que le bureau se réunira une fois par mois, et le Conseil d'Administration toutes les huit à dix semaines.

Rien n'est encore gagné, mais j'ai déjà le sentiment que les affrontements qu'on m'avait promis n'auront pas lieu. Visiblement, personne n'en a envie.

Le nouveau Conseil d'Administration a déjà des objectifs précis, globalement contenus, soit dans le contrat signé avec le CNC, soit dans le programme des élections. Mais le nouveau Conseil d'Administration doit aussi chercher son mode de fonctionnement, dégager un état d'esprit, se trouver une âme. Cela passera par l'émergence, petit à petit, de thèmes et de préoccupations transversales, qui irrigueront, tout au long de son travail, la façon dont il abordera chaque tâche.

Dès cette première réunion, ces thèmes et ces préoccupations transversales s'expriment : restituer l'harmonie, s'occuper des vrais sujets, rendre transparent et visible le travail, organiser la communication, défendre en priorité la qualité, améliorer l'image de l'association et des techniciens.

Nous savons que nous ne pourrons pas tout faire d'un coup, il faudra prendre ces tâches une par une.

On fait le tour de tous les sujets importants et on met des priorités.

Nous nous donnons l'année pour rendre tangible le



changement d'esprit de l'association, au minimum sur les quatre ou cinq dossiers importants par lesquels on commencera.

On s'attaquera d'abord à trois dossiers à court terme :

- le règlement intérieur (on veut aboutir vers la fin de l'année 2003),
- les Rencontres de la CST (elles ont traditionnellement lieu au premier trimestre de l'année),
- *la Lettre* de la CST (la refonte nous en semble une priorité).

On entreprendra ensuite les autres grands chantiers, dont le terme sera nécessairement long, parmi lesquels ont commencera par :

- la politique éditoriale de la CST.
- l'amélioration des relations entre services permanents et adhérents.
- la revalorisation de l'image des techniciens dans le paysage.
- le contrôle des salles.

En parallèle, des sujets récurrents reviennent à chaque ordre du jour : la vie des départements et des groupes de travail, ainsi que le budget de l'association.

1 – Trois dossiers à court terme

1.1 - Le règlement intérieur

La rédaction d'un règlement intérieur venait dans les premiers points du contrat d'objectifs signé avec le CNC. Cela me paraissait une tâche fastidieuse mais nécessaire. Et, comme nombre d'entre vous je le suppose, je me demandais si cela valait le coup que la CST y consacre tant de temps.

Grâce aux réunions du CA sur ce dossier, j'ai découvert que ce travail posait au fur et à mesure de son avancée des questions qui se révélaient très pertinentes. Il fallait se poser les bonnes questions, les écrire. Elles étaient significatives des grandes orientations que nous voulions prendre. C'était alors prendre acte sur des choix de fond, et engager pour longtemps l'association dans ces choix.

Le démarrage des travaux a été initié dès le CA suivant, le 17 septembre 2003. On a mandaté Dominique Bloch pour prendre la responsabilité d'un groupe de travail,

dont les autres membres se sont proposés : Jean-Jacques Compère, Thierry Derocles, Antoine Virenque, Pierre Rossillon ainsi que Yves Louchez.

On ne peut en effet pas écrire un texte à 25.

La procédure efficace consiste à confier le projet à un comité restreint, qui débroussaille le sujet.

Le groupe de travail dégage ainsi de grandes options, qui se révèlent à lui au fur et à mesure des nécessités de la rédaction.

Ces grandes options seront ensuite débattues au CA, et au besoin on votera sur plusieurs hypothèses.

En vue du CA du 12 novembre 2003, le groupe de travail a envoyé, quelque temps plus tard, à chaque administrateur, un premier projet, plus ou moins avancé suivant les chapitres. Ce projet ouvrait débat ou proposait des hypothèses sur certains points. Le CA du 12 novembre a donc pu déjà définir une partie des orientations générales, sur la base du document écrit par le groupe de travail.

La création du collège des associés est un des sujets qui a été débattu au cours de ce CA. Le collège a été voulu par le CNC, qui souhaite pouvoir étendre le champ des expertises et des avis qu'il commande à la CST, à des domaines qui touchent l'économie et les industries techniques. Le collège des associés devrait constituer à terme un relais entre les professionnels de la production ou de la prestation, et un service permanent de la CST capable d'analyser la profession sous l'angle économique.

On a compris et confirmé ce jour-là la création du collège des associés, sachant toutefois que sa mise en route prendrait certainement du temps, car les professions visées disposent d'autres organismes pour s'exprimer. On a cherché aussi à articuler l'existence du collège des associés avec le club des partenaires de la CST, club qui existe depuis plusieurs années et dont on a affirmé la nécessité de pérenniser le fonctionnement.

La redéfinition des conditions d'adhésion à l'association a aussi fait l'objet d'un débat.

Il s'agissait d'une question dont nous savions que la réponse serait emblématique de l'esprit que nous voulions insuffler à la nouvelle CST.

Comme dans toute association professionnelle, deux politiques possibles existent : augmenter le champ d'action en facilitant l'accès aux nouveaux adhérents, ou au contraire privilégier la qualité des membres au détriment de la quantité.

J'étais de ceux qui défendaient la seconde hypothèse. Si l'on voulait redorer notre blason, améliorer l'image des techniciens que nous représentons, il fallait défendre l'image "haute couture" liée au cinéma, et conditionner l'adhésion à une vraie reconnaissance de ses pairs, en durcissant ses conditions.

D'autres étaient plus soucieux de concilier cette défense du savoir-faire avec une plus grande ouverture, et mettaient en avant le risque de perdre des adhérents.



Ce débat a débouché sur un compromis : la procédure d'adhésion sera plus contraignante (présence des parrains, etc.), la cotisation plus élevée, mais des conditions d'ouverture particulières seraient faites aux étudiants et aux nouveaux arrivants.

A la demande de P.-W. Glenn, et sans attendre la fin des travaux sur l'ensemble du règlement intérieur, on a voté ce jour-là l'augmentation de la cotisation, augmentation radicale mais mâtinée d'un système adoucissant d'indexation pour les membres auditeurs, étudiants, retraités, et associés.

On verra plus tard que cette décision a été plutôt bien comprise, et que, sans doute aussi grâce à l'ensemble des actions entreprises, le nombre des adhérents n'a pas réellement diminué.

Le Conseil d'Administration du 7 janvier 2004 a été presque entièrement consacré au règlement intérieur. Avec l'aide de Maître Sophie Bailly, qui avait déjà contribué à la rédaction des statuts, le groupe de travail avait rédigé un projet, que nous avons tous reçu à l'avance.

On a donc relu le projet tous ensemble, et on s'est arrêté sur chaque paragraphe.

Certains points ne posaient de problème à personne et étaient validés dans la foulée, d'autres méritaient des petites modifications de détails, proposées par l'un ou par l'autre, souvent adoptées rapidement car de bon sens. Certains autres paragraphes appelaient encore un arbitrage de principe.

Ces arbitrages furent faits dans le débat.

Il y eut par exemple la question de l'implication ou non du fonctionnement des services permanents dans le règlement intérieur (RI). On a finalement convenu que la notion de RI n'était pas du tout la même pour une association et pour des salariés, et qu'il fallait dissocier. Il y eut la question de la publicité faite par un membre à son appartenance à la CST.

On a longuement discuté du difficile grand écart entre le désir justifié de certains d'entre nous que l'appartenance revendiquée à la CST d'un professionnel reconnu bénéficie à l'image de l'association, et la crainte légitime des autres qu'un membre n'utilise cette appartenance à sa propre publicité, voire ne parle au nom de la CST sans mandat collectif.

Ce ne sont pas des détails, car les cas concrets de dérives se posent régulièrement, et le Délégué général doit les gérer. Il lui faut un cadre d'orientation : le règlement intérieur donne ce cadre, les débats qui ont émergé révèlent l'esprit de la loi. Une ultime retouche a été apportée au règlement intérieur sur ce point au cours du CA du 29 avril 2004 (Article 10 bis : usage de la qualité d'adhérent).

Mais, en attendant, le 7 janvier 2004 donc, soit globalement dans le délai que nous nous étions fixé, le règlement intérieur est voté.

Deux amendements seront apportés par la suite.

L'un concernera le nombre de pouvoirs dans les élections de départements. Lors de la première élection intervenue depuis janvier, on se rendra compte que le règlement intérieur ne définissait pas ce nombre.

Un oubli. Soulevé au CA du 7 Octobre, ce point fera l'objet d'une décision en décembre.

L'autre définira plus clairement la relation entre "partenaires industriels" (le club des dix sponsors) et le collège des membres associés. Au CA du 7 octobre, on décidera que, pour devenir "partenaire", une société devra déjà être membre du collège des associés.

La procédure deviendra ainsi simple et lisible.

On en profitera, toujours à l'unanimité, pour confirmer la pertinence du club des partenaires et en fixer l'adhésion à 9 000 €.

1.2 - Les Rencontres

Les Rencontres de la CST avaient perdu, ces dernières années, de leur intérêt, ainsi d'ailleurs que leur audience.

On pouvait se poser la question de conserver ou non ce rendez-vous. J'étais de ceux qui pensaient que si on voulait le reconduire, il fallait le repenser complètement, lui redonner un sens, le concentrer sur un vrai sujet, et en éliminer la pompe et l'emphase qui polluent en général ce type de manifestation (intervention du député-maire, remise de médaille au capitaine des pompiers, passages de paroles complaisants des présidents aux autres présidents, etc.).

Visiblement, ce sentiment était largement partagé au Conseil d'Administration consciemment exprimé ou non. Nous étions donc au départ tous sur la même longueur d'onde.

L'annonce avait été faite l'année précédente d'un thème pour les prochaines Rencontres. Ce thème était : "Les écoles publiques de cinéma".

P.-W. Glenn ré-ouvre toutefois le débat au CA du 17 septembre 2003 : tout reste encore possible.

Philippe Ros préférerait un sujet qui permette une ouverture des Rencontres vers d'autres professions du cinéma : réalisation, production, industries techniques. Il propose : "Les nouvelles filières de production numérique". Françoise Berger-Garnault trouve aussi le thème initial trop limité, comme Hervé Bernard, qui propose à son tour un thème : "Création et technique, où sont les limites ? ", car dit-il, c'est une question essentielle à la revalorisation de nos métiers.

Tour de table. Chacun défend son projet, ou prend position. On échange, puis on vote, et la proposition de



Philippe l'emporte.

Les objectifs à atteindre sont également débattus, ainsi que les conditions des Rencontres.

Deux points particulièrement font l'objet d'un premier débat sans décision pour le moment :

- les conditions d'entrée (gratuité pour tous, gratuité pour les membres seulement, ou prix d'entrée et combien) ;
- un ou deux jours, une seule ou plusieurs salles ?

Ce sera le rôle du groupe de travail que de définir ces conditions, groupe de travail dont Philippe Ros prend tout naturellement la responsabilité, et qui se met immédiatement à la tâche.

Au CA du 12 novembre 2003, les grandes orientations que nous avons défendues sont exposées : la recherche de la meilleure adéquation entre l'ambition affichée et la qualité de la manifestation, et l'ouverture sur l'extérieur. Les dates sont fixées.

A l'issue d'un débat relativement consensuel, la gratuité est acquise (entrée libre pour tout le monde, repas payant pour tout le monde).

Le concept des "rencontres éclatées" est également validé facilement, car il répond à un désir partagé de concentration et d'économie des énergies : il y aura une seule journée d'abord dans une seule salle (pas de dispersion), suivie de deux soirées plus tard.

Au CA du 7 janvier 2004, le groupe de travail rend compte de ses propositions définitives.

Elles sont facilement adoptées, car, d'une part, elles valident un esprit déjà débattu, et, d'autre part, le sérieux et la rigueur dont fait preuve le groupe de travail inspirent confiance : on se restreindra au domaine de l'image. On partira d'exemples concrets de films ayant récemment fait appel à une filière de production tout ou partie numérique.

On fera parler tous les acteurs de cette filière.

Un effort particulier sera fait pour l'élaboration de tableaux synoptiques. Ces tableaux, sortes de guides dans le labyrinthe des offres techniques, seront affichés lors de la manifestation, et insérés dans *la Lettre*, dont la sortie sera concomitante.

L'objectif minimum serait de contribuer modestement à lever les principales confusions, sur un sujet où elles prolifèrent, sans prétendre à l'impossible exhaustivité.

Un ultime point est fait au CA du 10 mars 2004, avec annonce que la présidence des Rencontres a été acceptée par Jean-Jacques Annaud, et présentation des maquettes de tableaux synoptiques et de cartons d'invitation.

Une mobilisation maximum est demandée à chaque membre du CA, pour faire venir le plus grand nombre de personnes possible.

On cherchera à intéresser, outre les techniciens de

l'image, les réalisateurs, les directeurs de production, et même les scénaristes, dit Philippe Ros.

L'avenir lui donnera raison, puisque la première journée des Rencontres, le 25 mars, atteindra nos objectifs, grâce au travail à plein temps avec lui d'une formidable équipe "commando", concentrée et efficace (Olivier Benoist, Philippe Coroyer, Franck Montagné, etc.).

Au CA du 29 avril, on dresse rapidement un bilan de cette première journée, bilan positif et même enthousiaste. L'Elysée-Biarritz s'est avéré trop petit. Le public était d'horizon très large. On constate la difficulté de calibrer la salle en prévision des entrées. Puis on passe à la deuxième soirée, fixée au 8 juin. Yves Louchez annonce qu'il a retenu la grande salle du MK2 Bibliothèque. Le risque qu'elle soit cette fois trop grande subsiste, mais le CA est d'accord pour le prendre.

Philippe Ros veut ouvrir encore le débat sur l'ensemble de la profession, en insistant un peu plus sur les aspects économiques et esthétiques. Barco apportera son dernier projecteur numérique en 2K. Cette fois encore, *la Lettre* anticipera et relatera la manifestation.

Comme cette année nous nous sommes volontairement limités à l'image, Jean-Jacques Compère propose que les Rencontres 2005 se fassent sur un principe similaire, mais sur la filière son. Cette décision sera votée à l'unanimité au CA du 7 octobre 2004.

1.3 - *La Lettre* de la CST

La visibilité de la CST depuis l'extérieur se fait à travers les manifestations exceptionnelles comme les Rencontres, mais aussi et surtout par le truchement des éditions de la CST : *la Lettre* de la CST, le site Internet, et les publications ponctuelles.

Dès le départ, nous pensons tous que *la Lettre* de la CST doit devenir un lieu d'échange et de communication interne à l'association, en même temps qu'une vitrine sur l'extérieur.

Dès septembre 2003, Yves Louchez a déjà entrepris un "toiletage" de *la Lettre*, mais il a besoin de forces supplémentaires car c'est un gros travail et le poste de la personne qui s'en occupait auparavant au sein des services permanents reste vacant.

Au CA du 12 novembre, il demande l'aval des administrateurs sur les changements à opérer.

Le CA décide la création d'un groupe de travail.

Je me propose pour l'animer.

Nous serons chargés de la réflexion puis de la mise en œuvre d'une nouvelle Lettre de la CST. Jean-Jacques



Compère et Yves Louchez se joignent à moi. Le groupe se renforcera par la suite de membres compétents dans ce domaine, comme René Broca, François Luxereau et Valérie Peseux.

Au CA du 10 mars 2004, nous avons déjà produit deux Lettres, une troisième est en cours. Le CA convient que le changement est déjà visible. Nous avons privilégié le contenu et la lisibilité au détriment du papier glacé, le compte-rendu de la vie associative au détriment des photos des présidents, les dossiers techniques au détriment des relations de manifestations et libations diverses. Je demande que le groupe de travail soit officiellement transformé en comité de rédaction, et que l'on crée un poste de rédacteur en chef (qui, pour minimiser l'impact financier, sera occupé de façon ponctuelle et très limitée sur chaque *Lettre*, successivement par Michel Corbou, Christian Jacquemart, puis René Broca). Le CA vote ces deux décisions à l'unanimité.

Un an plus tard, je crois que *la Lettre* a bien évolué. Des choix ont été faits, des objectifs posés et partiellement atteints. Le groupe de travail est devenu le comité de rédaction de *la Lettre*. Reste à pérenniser les progrès et rebondir sur d'autres évolutions. Le comité de rédaction est ouvert à toute idée.

2 – Les grands chantiers

2.1 - La politique éditoriale

La Lettre n'est pas le seul lieu d'échange et d'information de la CST, loin s'en faut.

Les publications ponctuelles de la CST et le site Internet constituent des vecteurs réels et potentiels bien plus efficaces encore de rayonnement de la CST vers l'extérieur.

On s'est occupé de *la Lettre* en premier, car c'était probablement l'endroit où on pouvait aller le plus vite vers notre objectif, mais on sait dès le départ qu'il faudra d'une part restructurer et moderniser le site Internet, et d'autre part réfléchir à une véritable politique éditoriale de la CST, pour rendre cohérente l'articulation entre ces trois médias.

● Le site

Dès le CA du 12 novembre 2003, P-W. Glenn et Yves Louchez avaient souhaité qu'un groupe de travail se crée pour redéfinir le site Internet de la CST.

Des options de principe étaient en effet à prendre avant d'engager un travail concret, comme la partition ou non du site en accès libre et accès réservé aux membres, la publicité des adresses des membres, la mise en place de liens vers d'autres sites, privés ou publics, etc, etc.

Romaine Legargeant avait été mandatée pour prendre en charge ce groupe de travail, où elle fut bientôt rejointe par Jean-Baptiste Neyrac et Bernard Rocher.

Au CA du 10 mars 2004, un point est fait.

Le site doit être refait, c'est une certitude, mais un des objectifs est de permettre aux services permanents de gérer en interne les mises à jour du site, au lieu de le sous-traiter à une société extérieure comme c'était le cas jusqu'à présent.

Le système d'exploitation du serveur est passé sous Linux. On attaque en parallèle une analyse du site actuel.

Au CA du 6 juillet 2004, le groupe de travail présente un questionnaire qui sera joint à la prochaine *Lettre*. Un point a été soulevé par Pierre Hénon : de nombreux membres ne souhaitent pas que leur adresse électronique soit publiée sur le site de la CST. Yves Louchez annonce que l'annuaire des membres a été enlevé du site, en attente d'une décision du CA sur les règles d'accès. Le groupe de travail propose que le site de la CST fonctionne plus comme une plaque tournante,



un portail, permettant de se diriger vers des sources multiples d'informations.

La gestion des liens, de leur accès, de l'autorisation des destinataires, le contrôle de l'information à laquelle ces liens aboutiront, la crédibilité qu'ils obtiendront de cette liaison, etc, constituent désormais les questions auxquelles l'analyse du questionnaire devrait contribuer à répondre.

Au CA du 7 octobre, Jean-Baptiste Neyrac fait l'analyse et la synthèse des réponses au questionnaire que le groupe de travail a reçues.

On verra sans doute en détail le résultat de cette analyse dans une prochaine *Lettre*.

A travers les nombreux points évoqués, il ressort entre autres, mais nettement, que les adhérents souhaitent que le site ait deux entrées distinctes, qui ne donnent pas accès aux mêmes services : une entrée "adhérents", et une entrée "publique".

Il s'agit d'une décision de fond qui permettrait déjà d'orienter la constitution d'un cahier des charges pour faire un appel d'offres auprès de sociétés pour la création du site.

Elle est votée par le CA à l'unanimité.

La refonte du site Internet constitue donc aujourd'hui un des dossiers importants à faire aboutir.

● Les éditions

Il existe depuis toujours, à la CST, une activité d'édition de textes et documents techniques.

Cette édition, souvent en partenariat avec des éditeurs, parfois en solo, est-elle cohérente et structurée, et surtout est-elle bien identifiée à l'extérieur, bien lisible ? Participe-t-elle de façon optimale au rayonnement de la CST ?

J'étais de ceux qui souhaitaient que nous nous posions ces questions, sans préjuger de la réponse, dans la foulée de la décision de réformer *la Lettre*.

Le sujet ayant été abordé au CA du 12 novembre 2003, Thierry Derocles s'était porté volontaire pour animer un groupe de travail, chargé de mener une large réflexion sur la politique d'éditions de la CST, dans le calme et sans interférer avec les publications en cours.

On convient toutefois à l'époque d'attendre la fin de la rédaction du règlement intérieur, et d'avoir bien avancé sur la refonte de *la Lettre*, pour mettre en place ce groupe de réflexion, car les forces disponibles sont communes et limitées.

Au CA du 6 juillet 2004, la création de ce groupe de travail est remise à l'ordre du jour, et votée à l'unanimité par le CA. Thierry Derocles en prend naturellement la direction, Hervé Bernard et Yves Louchez le rejoignent. C'est donc aujourd'hui un autre des chantiers en cours.

● La stratégie d'implication de la CST dans les festivals

La CST est souvent sollicitée pour des partenariats aux nombreux festivals qui se créent ou se développent un peu partout. Ces partenariats, lorsqu'ils se font, ne sont pas toujours accompagnés d'un contrôle de la qualité des projections. L'image que la CST doit donner d'elle-même dans la profession me semble mériter plus de rigueur. Mais il n'existe aujourd'hui aucune règle claire sur laquelle la délégation générale puisse s'appuyer soit pour refuser un partenariat, soit pour le conditionner à une contrainte de qualité. De plus, la CST peut estimer avoir tout intérêt à être partenaire de certains festivals prestigieux, sachant impossible de lui imposer la prise en charge financière d'un contrôle de qualité. Le problème est donc complexe.

Au CA du 6 juillet 2004, j'ai demandé qu'on mette à l'ordre du jour cette question. Yves Louchez fait un bref état des festivals dont nous sommes partenaires, presque à chaque fois suivant un mode différent : A Clermont-Ferrand et Angers nous remettons un prix, en commun avec la SACEM, mais n'assurons aucune prestation technique. Les projections sont toutefois, semble-t-il, de qualité satisfaisante. A Annecy et au Creusot, nous contrôlons les projections mais ces festivals ne prennent en charge que les défraiements de nos techniciens.

Pour d'autres manifestations, comme le Forum des technologies de l'animation d'Angoulême ou les e-Magiciens à Valenciennes, notre logo est présent sur la documentation, parce que nous donnons un coup de main à la préparation, ou à la sélection des œuvres en compétition.

Il y a donc besoin que le CA définisse des règles.

Le CA vote à l'unanimité la création d'un groupe de travail, que je vais animer, avec Jean-Jacques Compère, Bernard Rocher, Pierre Rossillon et Yves Louchez.

Je pense qu'on peut parvenir à une décision rapide, au moins dans les grands principes. Le CA de décembre 2004 devrait le permettre. Il faudra en suivre ensuite attentivement l'application, et infléchir éventuellement certaines règles avec pragmatisme.

2.2 - Les relations entre services permanents et adhérents

Un vieux débat, au sein de la CST, porte sur la façon dont les services permanents perçoivent la CST. Entre "l'entreprise privée" qui les emploie, "l'association" dont ils sont éventuellement membres, et le "service public" dont ils se sentent faire partie via le CNC qui finance, quel est le statut "moral" de nos salariés



permanents ?

Il semble que je ne sois pas seul à estimer indispensable de redéfinir, à terme, responsabilités, droits et devoirs de chacun.

Par ailleurs, un problème urgent doit être résolu : le départ de Dominique Bouyala-Dumas, qui assurait le lien entre services permanents et adhérents, et que nous ne remplacerons pas pour des raisons budgétaires.

Au CA du 17 septembre 2003, je propose de demander officiellement aux salariés permanents de participer aux réunions de département, dans le cadre de leur travail. Cette procédure permettrait de combler le départ de Dominique Bouyala-Dumas, et devrait également produire plus de relations directes entre ces deux pôles de la CST, jusqu'à présent beaucoup trop séparés, que sont les services permanents et les membres adhérents.

Leurs préoccupations sont en effet souvent communes, jusque dans l'objet même de leurs travaux, mais ils s'ignorent la plupart du temps.

Le CA examine cette proposition. Elle est séduisante sur le papier, mais certains craignent une confusion des responsabilités, d'autres s'inquiètent de la gestion au quotidien.

On convient que si cette proposition est adoptée, ce ne sera pas une surcharge de travail pour les permanents, puisque les heures de réunions seront "rattrapées".

Le bureau est chargé de faire ces propositions au personnel permanent.

Avant le CA suivant, du 12 novembre 2003, j'ai réuni le bureau et les permanents, exposé cette proposition, et nous nous sommes mis d'accord.

Chaque permanent technicien s'est engagé à suivre un ou plusieurs départements.

Il sera le correspondant des services permanents auprès des adhérents du département, et travaillera en étroite collaboration avec l'administrateur élu, sans jamais se substituer à lui. Le choix des départements se fera suivant les affinités de sujets et de préoccupations techniques, sachant qu'il n'y a hélas pas recouvrement parfait entre la répartition des tâches au sein des services permanents et l'éventail des départements.

Le CA du 12 novembre avalise cette procédure de fonctionnement.

Une période transitoire d'environ six mois est toutefois décidée, au terme de laquelle un bilan devra être fait avec les permanents, pour valider ou infléchir cette nouvelle organisation.

Au CA du 6 juillet 2004, on fait ce bilan.

Chaque administrateur élu de département va faire état d'une expérience spécifique avec le permanent correspondant de son département.

Je rappelle d'abord que nous avons auparavant réuni de nouveau le bureau et les permanents, pour un tour

de table de ceux-ci.

Le bilan était pour eux positif, sur le plan humain, opérationnel et administratif.

On constatait toutefois une différence de résultat suivant que le salarié permanent était plus ou moins en phase sur le plan technique avec les préoccupations du département dont il était le correspondant.

Pierre Rossillon confirme ce rapport.

Le tour de table des administrateurs confirme aussi cette analyse : il n'y a pas eu de problème humain.

La question administrative, qui inquiétait certains (gestion du planning de la salle, etc.) a bien été gérée par les services permanents. Mais le bénéfice espéré, de plus de contacts entre les deux pôles de la CST, est variable suivant les départements.

Hervé Bernard, Jean-Baptiste Neyrac, Jean-Pierre Daniel, Jean-Jacques Compère, soulignent leur satisfaction d'avoir trouvé ou découvert en leurs "honorables correspondants" des interlocuteurs compétents, disponibles et motivés. Mais il n'y a pas recouvrement parfait entre les compétences des permanents et les compétences des départements. Certains départements bénéficient donc moins que les autres de la synergie espérée.

Pierre Hénon soulève un autre problème qui est le manque de suppléant ; Daniel Absil le rejoint : les administrateurs élus de département voient leurs plannings très chargés en réunions, et il n'y a pas de suppléant prévu qui puisse soulager cette charge.

Jean-Jacques Compère rappelle que l'organisation de réunions communes avec Françoise Berger-Garnault a constitué pour eux une sorte d'économie d'échelle en termes de temps et d'énergie.

P.-W. Glenn informe le CA de la démission de Michel Baptiste, et suggère que cette question des suppléants puisse s'articuler avec une réflexion de fond sur l'organisation en départements (regroupements ou redéfinition), à long terme et en toute sérénité.

A suivre donc ...

2.3 - La revalorisation de l'image des techniciens. Festival de Cannes et Prix Vulcain de l'artiste-technicien

L'image du technicien en France n'est pas bonne. Nous sommes tous d'accord pour vouloir l'améliorer, mais cela ne se fait pas par des incantations.

Une opportunité qui se trouvait à notre disposition était la remise d'un prix technique au Festival du Film à Cannes, manifestation ô combien médiatisée.

Mais ce prix a été souvent mal compris : il était perçu comme remis à un film (pour l'image, ou pour le décor, etc., mais au film), et le producteur ou le réalisateur le



considérerait souvent comme un deuxième choix, voire comme une insulte (cf. par deux fois Lars Von Trier). Ce pouvait donc être parfois contreproductif. Finalement, le prix, après avoir été "interdit d'antenne" à sa remise, a été purement et simplement supprimé.

Le 17 septembre 2003, le Président fait part au CA de son intention de renégocier avec le Festival de Cannes pour réactiver le prix CST du jury technique, pour donner à ce prix une forme plus séduisante. On débat de la façon de le décerner.

Il est évident que le prix de la CST devrait faire plaisir au récipiendaire, plutôt que d'être considéré comme un lot de consolation. Reste à réunir les conditions pour que cela soit le cas.

Une proposition que nous sommes quelques-uns à défendre, consiste déjà à convenir que le prix doit être absolument attribué à un technicien et non à un film. Un deuxième niveau consiste, sans interférer sur les décisions de nos futurs jurys, à décider que le prix peut aussi être attribué à quelqu'un pour son travail sur plusieurs films, ou même pour son œuvre. Une autre idée forte, mais elle aussi devra être validée dans la pratique par les choix des jurys, est que les attendus insisteront au moins autant sur l'apport créatif du travail que sur la performance technique.

En attendant, et en prévision d'un accord du festival qu'il entend bien obtenir, le Président fait appel à des volontaires pour constituer un jury.

On convient que les membres du jury devront être déjà présents à Cannes, car la CST ne prendra en charge ni voyage ni hébergement.

Un appel à idées est aussi lancé, pour trouver un nom, un titre, un intitulé pour le prix. Françoise Berger-Garnault se propose de compiler les propositions.

Au CA du 10 mars 2004, le Président et le Délégué général relatent l'état des négociations avec le Festival en général : procédure d'accréditation, défraiements des personnels permanents détachés aux projections ; il semble que chaque point soit sévèrement débattu de part et d'autre.

Le renouveau du prix technique est toutefois acquis, et les dirigeants du Festival se sont engagés à contrôler attentivement le relais médiatique qui en sera fait.

On vote pour avaliser les candidatures pour le jury : Henri Lanoë sera le président du jury, Jean-Jacques Compère, Claude Cadet, Pierre-William Glenn et un(e) étudiant(e) de la Fémis le composeront.

A part l'étudiant(e) de la Fémis, ils ont tous déjà organisé leur prise en charge indépendamment de cette fonction : c'était la condition préalable.

On est toujours désireux de donner à ce prix un nom qui soit représentatif de l'esprit dans lequel il sera décerné : il sera attribué nommément à un technicien, et non à un film, pour son travail de collaborateur de

création, et non pour une performance purement technique.

Françoise Berger-Garnault donne lecture des propositions de noms qu'elle a reçues. On vote. Il en ressort un mixte entre une proposition de Dominique Bloch (Prix de l'artiste technicien), et la mienne (Prix Vulcain). On n'est pas peu fiers !

Au CA du 29 avril 2004, Thierry Derocles fait part avec humour de sa déception : il trouve le titre prétentieux. Plusieurs membres du bureau sont d'accord avec lui. On ne remet toutefois rien en question car la décision avait été prise. Le nom a déjà été déposé et accepté par Gilles Jacob. Peut-être trouvera-t-on un meilleur intitulé pour l'année prochaine ? Avis aux propositions.

Le Prix Vulcain de l'artiste technicien a été décerné à Cannes par notre jury à Eric Gautier.

La remise du prix a été associée au 60^{ème} anniversaire de la CST le 2 novembre 2004, à la Cinémathèque française. Il est bien sûr très difficile d'en mesurer l'impact. C'est une simple pierre pour un édifice à (re)construire. On est quand même contents pour Eric Gautier !

2.4 - Contrôle des salles

Le CNC, depuis fort longtemps, est préoccupé par le retard du contrôle des salles, et réclame de la CST un plan d'action pour le résorber.

Ce point sera, plus pour la direction générale et le bureau que pour le CA d'ailleurs, un sujet récurrent. Il est toujours aujourd'hui à l'ordre du jour, même si, on le verra sans doute dans d'autres pages de *la Lettre*, nous pensons avoir progressé depuis un an.

Nous avons aussi voulu l'articuler avec un problème de fond plus en phase avec les préoccupations de la partie associative de la CST : la nature de ces contrôles, et l'extension souhaitée de ces contrôles aux paramètres spécifiquement liés à la qualité de la projection.

Dès le CA du 17 septembre 2003, Norbert Divoy, le Contrôleur d'Etat du CNC, qui participe à tous les Conseils d'Administration de la CST, pose la question du contrôle des salles sous l'angle économique.

Il demande une optimisation du service concerné, ainsi qu'un outil analytique pour mesurer l'équilibre entre coûts et recettes de cette partie essentielle de l'activité des services permanents.

Romaine Legargeant souligne déjà les limites du contrôle exercé par la CST, ainsi que son manque de moyens d'action pour faire appliquer ses recommandations. Plusieurs questions sont débattues, comme celle posée



par le différentiel de facturation entre salles parisiennes ou complexes multi-salles dont le prix de revient du contrôle est faible, et salles uniques de régions éloignées qui requièrent un coûteux déplacement pour être contrôlées.

Au nom des services permanents, Pierre Rossillon, représentant du personnel au Conseil d'Administration, met en avant la notion de service public et défend l'égalité des facturations.

Le CA valide unanimement cet esprit.

Norbert Divoy demande toutefois un rapport détaillé pour un prochain CA.

Le 12 novembre, suite à certains errements de projections vidéos dans les salles sous billetterie CNC, le Président soumet au vote du CA une lettre du bureau de la CST adressée au CNC, demandant le redémarrage du processus de mise en place de la norme AFNOR, dont la progression est en suspens pour des raisons financières.

Le vote du CA est unanime.

Au même CA, Pierre Rossillon annonce que le retard des contrôles de salles est en cours de résorption.

Au CA du 7 janvier, le Président annonce que le CNC a donné son accord (par le paiement en suspens d'une étude) pour la relance du processus sur la norme AFNOR. C'est une excellente nouvelle. Jean-Jacques Compère donne lecture d'une résolution demandant l'extension des paramètres des contrôles obligatoires. Le débat est ouvert entre les tenants de cette stratégie, ceux qui préféreraient au contraire la mise en place d'un label CST à caractère non coercitif mais incitatif, et l'idée que les futures normes à définir sur le numérique conduiront nécessairement à des normes de projection tous formats confondus, prenant en compte les critères purement techniques que nous voulons mettre en avant.

Au CA du 10 mars 2004, Philippe Brunetaud, représentant du CNC, annonce que le CNC confie à la CST le soin de piloter une commission chargée d'établir une norme AFNOR sur la projection numérique.

Cette commission, qui réunit de nombreux organismes professionnels et institutionnels, sera donc présidée par Alain Besse, et ses recommandations devraient aboutir à une norme officielle.

Nous pensons donc être sur la bonne voie.

3 - Le budget, la vie associative et le contrat d'objectifs

3.1 - Budget

Comme à chaque CA désormais, des points de budget sont soulevés par Norbert Divoy, le Contrôleur d'Etat du CNC. Alternativement Dominique Bloch, Trésorier, ou Yves Louchez, Délégué général, lui répondent au nom du CA.

Le 17 septembre 2003, le CA examine un premier arrêté des comptes au 30 juin.

Le 7 janvier 2004, un comparatif prévisionnel 2003/2004 est présenté, dont l'exposé rassure le Conseil d'Administration sur plusieurs points.

Des hypothèses "conservatrices" ont été faites sur les postes à forte inconnue, comme par exemple les recettes de cotisations, dont le nombre pourrait souffrir de son nouveau montant, ou les dépenses en général, reconduites après examen de l'effectif 2003.

Le coût du départ des deux salariées sera amorti par leur non-remplacement sur 10 mois en 2004, alors que leurs postes restent au budget.

Aucune subvention supplémentaire n'est demandée au CNC, mais Norbert Divoy fait remarquer le décalage entre trésorerie positive et fonds de roulement négatif. Ce décalage dont la trésorerie CST bénéficie est dû à un trop-perçu de loyer du CNC, consécutif au déménagement.

Le Président est en négociation avec le CNC pour une trêve jusqu'à fin 2004 sur cette dette, afin de poursuivre la restructuration de l'association.

Le CA vote à la quasi-unanimité sa confiance au Président et au Trésorier pour défendre ce budget prévisionnel au CNC.

Au CA du 10 mars 2004, nouvelle présentation des budgets 2003 et prévisionnel 2004.

Le budget 2003 est légèrement supérieur aux prévisions, grâce notamment à une mobilisation spéciale du personnel sur la fin de l'année.

Il est voté à l'unanimité par le CA.

Le budget prévisionnel 2004 a été présenté au CNC quelques jours plus tôt sous une nouvelle forme (en deux parties distinctes : fonctionnement et investissements), et il a été accepté par le CNC.



Le Président, le Délégué général et le Trésorier avaient défendu au CNC ce budget en présentant les projets spéciaux afférents :

- l'élaboration d'un DVD grand public de réglage "home cinéma" devra tendre fortement vers un auto-financement à terme ;
- l'expertise des vidéoprojections devra être soumise à une demande RIAM ;
- la création d'une salle de projection dans les locaux de la CST ne sera financée par le CNC qu'en partie, à charge pour la CST de trouver le complément de financement auprès d'autres organismes et en échange de prestations. Le CA vote ce budget prévisionnel - investissement et fonctionnement - à l'unanimité.

Un nouveau point est fait au CA du 7 octobre 2004. Les postes sont discutés un par un lorsqu'ils diffèrent des prévisions.

Par exemple le décalage du timing de fabrication du DVD fait que les coûts de fabrication seront entièrement imputés sur 2004, alors que les recettes des ventes seront plutôt affectées en 2005.

Des embauches de personnels permanents sont annoncées par le bureau.

Norbert Divoy s'interroge sur l'impact de ces embauches sur l'équilibre des comptes.

Dominique Bloch indique que cet impact sera quasiment nul : Christian Archambeaud va remplacer Jean-Marie Adam, parti à la retraite, sur le poste des expertises argentiques. On remplacera aussi Jean-Michel Martin, parti en formation professionnelle, par un CDD.

Et le délai de dix mois de non-remplacement de deux personnes partantes en 2003, mais dont le poste était resté au budget, étant écoulé, deux autres CDD sont enclenchés : Moira Tulloch au poste d'assistante du Président, et une technicienne en optique électronique pour les expertises.

On fait le point sur les cotisations.

L'objectif qu'on s'était fixé au moment de l'augmentation des cotisations - de 45 000 € de cotisations des membres actifs - est atteint à 98% au 30 septembre.

De façon globale, Trésorier et Délégué général sont optimistes sur la réalisation du budget 2004 dans les prévisions.

3.2 – La salle de projection

Le création d'une salle de projection constituait depuis le début un objectif.

Elle avait été évoquée au CA du 10 mars 2004, via la relation par le Président des négociations financières avec le CNC.

Au CA du 29 avril 2004, P.-W. Glenn nous fait part de l'avancée du projet.

Il rappelle que disposer d'une salle de projection est indispensable à la CST pour répondre à ses missions (expertise, formation, etc.).

Cela semble à tous une évidence, mais le CNC, par la voix de Philippe Brunetaud, souhaite disposer d'une étude détaillée qui mette en avant - outre les intérêts en interne pour la CST de posséder un tel équipement - les perspectives d'économies pour la CST et de recettes supplémentaires liées à une commercialisation partielle de son utilisation.

Yves Louchez demande le soutien du CA pour constituer ce dossier.

Le CA vote ce soutien à l'unanimité.

Au CA du 6 juillet 2004, le Président annonce des avancées significatives.

Avec la direction, P.-W. Glenn a approché le Conseil Régional, la Mairie de Paris, la Mairie d'arrondissement et plusieurs autres organismes qui voient un certain intérêt à l'existence de cette salle, et dont les contributions cumulées pourraient constituer des compléments de financement significatifs et/ou entrer en prévision d'exploitation.

Le cahier des charges de la salle est complexe (la question de l'accès handicapés, notamment, constitue une pierre d'achoppement depuis le début).

P.-W. Glenn et Yves Louchez aimeraient plus de contribution des membres du CA.

On décide la création d'un groupe de travail.

Il sera animé par Dominique Bloch, qui est déjà impliqué depuis quelques mois, en tant que Trésorier et membre du bureau, dans ce lourd dossier, et sera constitué d'Antoine Virenque, Jean-Jacques Compère et Yves Louchez.

Au CA du 7 octobre, on fait de nouveau le point : un document a été élaboré par un cabinet spécialisé, il est remis à chaque membre du CA pour information et remarques.

Pour le prochain CA, ce document sera amendé des remarques éventuelles, et constituera un projet définitif qui servira de base à un appel d'offres.

Les pourparlers ont avancé avec les mairies de Paris et d'arrondissements, ainsi qu'avec le Conseil Régional.

Une collaboration a été initiée avec une association de formation des opérateurs projectionnistes.

Deux obstacles subsistent encore : l'accès handicapés, réglementairement indispensable pour toute projection "publique" mais très complexe à mettre en œuvre dans cette salle, et une solution alternative envisagée par le CNC, qui, par la voix de Lionel Bertinet, évoque l'hypothèse de reprendre une salle existante.

L'affaire est en cours.



3.3 – Vie associative

Le CA doit régler les modalités des grands rendez-vous associatifs.

Au CA du 29 avril 2004, on discute des conditions du déroulement de la future Assemblée Générale du 30 juin : comment obtenir à temps et donner lecture des notes de synthèse des départements, doit-on faire un simple buffet, ou un buffet-dînatoire, ou plutôt un dîner-buffatoire (à moins qu'on ne fasse un duffet-binatoire, ou un biner-duffatoire, etc.), et doit-il être gratuit ou bien faut-il demander une participation, faut-il en profiter pour fêter le soixantième anniversaire, ou bien cela fera-t-il l'objet d'une autre soirée, etc., etc. ?

Au CA du 6 juillet 2004, on fait le bilan critique de ce déroulement : certains regrettent le manque d'expression spontanée de la part des adhérents.

D'autres constatent que le manque d'enjeu en était peut-être la cause. Pierre Hénon aurait préféré que chaque administrateur élu de département donne lui-même lecture de son bilan. Dominique Bloch et quelques autres estiment que cette procédure aurait peut-être en effet amené plus de débats, en tous les cas eut été plus vivante. Yves Louchez rappelle que la procédure de lecture des bilans de département mise en oeuvre était toutefois une décision du bureau, suite au mauvais fonctionnement l'année précédente du processus aujourd'hui regretté. Pierre Rossillon déplore au nom des services permanents la partie "rentabilité" du rapport moral du Président. Il estime que cela met en doute la motivation et le sérieux des salariés. Hervé Bernard est déçu de n'avoir reçu aucun écho de sa présentation du DVD. On convient de l'intérêt du buffet de clôture (biffet-dunatoire). Yves Louchez précise que le quorum a été largement atteint. P.-W. Glenn souligne le risque de baisse de mobilisation, au sein des services permanents comme parmi les adhérents. Il met en avant les particularismes de la CST et appelle à un regain d'énergie pour approfondir le travail déjà entrepris, dans le dialogue avec la profession entre autres.

Il est difficile de rendre compte du débat au sein du CA sur la vie des départements, car il interfère en permanence sur les autres sujets évoqués ici. A chaque CA, on fait le point. Par exemple le 7 octobre 2004, Alain Surmulet, nouvellement élu administrateur représentant du département Exploitation-Salles en remplacement de Michel Baptiste, présente les sujets principaux qui seront abordés au sein de son département (passage aux pistes cyan, réforme du CAP, arrivée du numérique, la norme AFNOR, etc.).

De tous ces débats au sein des départements, *la Lettre* rend déjà compte régulièrement. Certains débordent le

strict cadre du département, font l'objet d'un groupe de travail dont *la Lettre* se fait l'écho également, ou font l'objet d'un travail des services permanents, répercuté dans les départements grâce à la présence des "correspondants", et prolongé en réunion de CA, ou de bureau.

Au CA d'octobre, Yves Louchez propose un rapprochement des départements Exploitation et Image sur les questions de norme de projection. On convient d'envois d'émissaires.

On suit également les travaux du département Studios-Production. Le travail sur le devis CNC avance lentement du fait de nombreux allers-retours nécessaires entre départements et avec le CNC. Le 7 octobre 2004, Daniel Absil, qui avait déjà fait part de la surcharge de travail que constitue le cumul administrateur/animateur de département, annonce qu'il a reçu le concours de Claude-Anne Paureilhe.

Le même jour, le département Image annonce la création de deux groupes de travail (un sur le Super 35 et un sur les formats spéciaux), et le département Son annonce la création du groupe de travail de préparation des Rencontres 2005 sur le thème "La filière son".

Le CA vote ces créations, entérinant ainsi le thème des prochaines Rencontres.

3.4 - Tableau de bord du contrat d'objectifs avec le CNC

Régulièrement, un bilan est établi par Dominique Bloch.

C'est un tableau de bord, qui pointe l'état des lieux sur chaque chapitre du contrat d'objectifs.

Le 7 janvier 2004, un premier document est remis aux administrateurs.

Le CNC, par la bouche du Contrôleur d'Etat Norbert Divoy, demande des modifications dans la présentation de ce tableau de bord.

Le 7 octobre 2004, Dominique Bloch présente un nouveau bilan, détaillé point par point dans un tableur au format demandé par le CNC.

Norbert Divoy est satisfait de la nouvelle présentation, et en conclut que l'essentiel du contrat d'objectifs est atteint.

Les nombreux points où il l'est effectivement ne font pas débat.

Le tableur sera publié dans une prochaine *Lettre*.

Mais au cours de ce CA, le bureau souligne que la réalisation du contrat d'objectifs avec le CNC reste à examiner dans le détail sur quelques sujets.

On a débattu de façon informelle de trois d'entre eux :



● Sur les institutions.

La structure de représentativité du CA (9 élus représentants des départements, 9 élus de liste) semble à l'usage, après un peu plus d'une année, pertinente : équilibrée, fonctionnelle et facteur de stabilité, ainsi que nous l'espérons tous lorsque les statuts ont été votés.

Toutefois, les élus de départements ont souvent mis en avant la complexité et la charge de travail de leur double fonction d'administrateur et d'animateur de département. Il faut donc engager une réflexion là-dessus.

On ne veut pas modifier le nombre et la répartition des administrateurs, pour ne pas tout changer encore une fois, au risque de mettre en péril un équilibre qui semble fonctionner.

Une proposition a été faite au sein du Bureau, qui consisterait à regrouper les 9 départements en trois "régions" de trois départements chacune.

L'animation des trois départements de chaque "région" pourrait être ainsi plus souvent mutualisée et bénéficierait des forces additionnées des trois administrateurs.

La logique de regroupement des départements reste toutefois un sujet difficile : certains proposent un regroupement de filière (captation, post-production, diffusion), d'autres suggèrent un regroupement par métier (image/son/montage, nouvelles techno/innovation, chaînes industrielles).

Quoi qu'il en soit, ce ne sont que des réflexions embryonnaires.

Peut-être faut-il seulement, dans un premier temps, favoriser, faciliter, et encourager les alliances ponctuelles entre départements (comme cela se fait déjà entre montage et son), sans fixer des barrières rigides.

En un mot, laisser faire la nature !

● Sur le collège des associés.

La création du collège est maintenant faite.

Lui donner un sens et le faire vivre prendra le temps d'une réorientation partielle de l'expertise de la CST vers les aspects économiques et industriels liés aux technologies. Il est clair que, même si le CNC a accru récemment la présence de la CST au sein de ses commissions, cette réorientation ne pourra être que très progressive.

● Sur le contrôle des salles.

La partie purement réglementaire du contrôle porte sur l'aspect architectural de la vision et non sur la qualité.

Il devient clair, notamment avec la perspective de projections numériques, qu'il faut réintroduire des critères de qualité d'image et de son dans la réglementation des autorisations d'exercice.

Nous sommes sur la voie avec la constitution d'une norme AFNOR.

Cette norme, une fois établie ne sera pas mieux défendue que si elle sert de base au contrôle réglementaire. La CST a des objectifs fixés par le CNC pour le contrôle des salles. Ces objectifs sont quantitatifs. Mais la CST doit aussi défendre le travail de ses adhérents, techniciens, opérateurs, ingénieurs du son, etc. qui, lorsqu'ils sont confrontés à des dérives de conditions de projection, s'interrogent sur le rôle de leur association.

Les contrôles réglementaires, pour atteindre leurs objectifs, doivent intégrer les mutations technologiques, mais aussi accompagner l'évolution des pratiques de diffusion des images et des sons.



Un hiver studieux

■ Département Exploitation salles

× *Réunion du 21 octobre 2004*

◆ *Compte rendu par Alain Besse, responsable du secteur Diffusion de la CST*

Avancement des travaux, programmes pour l'hiver

Des contacts ont été pris avec différents fournisseurs de projecteurs numériques pour une présentation de leurs gammes d'équipements au département. ADDE, installateur lyonnais, viendra présenter sa gamme et son action, ainsi que les projecteurs Digital Projection (25 novembre, date à confirmer). Christie est contacté pour une présentation en janvier, avant Barco.

Par ailleurs :

- la société DTS a été relancée pour connaître sa position sur une mise en ligne des fichiers son, pour les copies en reprise ;
- sont évoqués les soixante ans de la CST et la remise du Prix Vulcain de l'artiste technicien (voir par ailleurs) ;
- à cette occasion, la CST reproduira dans ses *Lettres* d'anciens articles qui, pour certains d'entre eux, rappellent des préoccupations bien actuelles...
- le guide d'assistance technique est actuellement en traduction : une version anglaise des cinq premiers chapitres est en cours de relecture.

Etat d'avancement des travaux du groupe de normalisation AFNOR

La troisième réunion s'est tenue à l'AFNOR le 5 octobre. Alain Besse rappelle les raisons de l'existence de ces travaux et leur importance. Une fois adoptée, cette norme sera inscrite dans une nouvelle rédaction de la DR 12. Selon Alain Besse, deux à trois réunions devraient encore être nécessaires pour arriver à la rédaction du texte qui sera soumis à enquête publique. Si le calendrier des travaux est respecté (enquête au 1^{er} trimestre 2005, retour fin 1^{er} semestre, résultats en septembre, finalisation du texte fin 2005), cette norme pourrait être mise en application en janvier-février 2006.

Concernant la résolution des projecteurs, même si celle-ci n'est pas le problème majeur, elle semble constituer un critère très parlant. Ainsi, pour beaucoup, le terme 2K désigne plus que la simple résolution et devrait être compris comme un terme générique désignant une certaine "qualité" du projecteur.

Si la question de la prise en compte du fichier a été posée, le groupe propose aujourd'hui de se diriger vers la définition d'un niveau minimal de fichiers exigé.

La question n'est pas tranchée.

Une option est de demander des fichiers HD, et de lister les formats exclus.

Concernant la compression, deux grands principes devront être respectés : l'interopérabilité et le fait que le taux de compression ne sera acceptable que s'il ne génère pas de dégradation visible.

Pour la période transitoire, il importe de respecter les recommandations sur la projection électronique.

Une négociation pourra être engagée avec le CNC, afin que les salles qui se seront équipées d'ici à la mise en application de la norme disposent ensuite d'un délai (un an ?) pour se mettre à niveau.

Le C.A. se prononcera en décembre 2004 sur la position officielle de la CST quant à la résolution des projecteurs.

Alain Surmulet annonce une réunion entre les départements Exploitation salles et Imagerie électronique le 2 décembre, présentant le rapport technique sur les méthodologies de mesure de la qualité de l'image, suite aux essais effectués par un stagiaire de la CST.

Stéphane Landfried (FNCF) demande s'il n'y a pas un risque, en imposant un niveau minimal de qualité des fichiers trop haut, d'empêcher certains films d'accéder aux salles de cinéma.

Pour Alain Besse, plusieurs arguments limitent ce risque : une évolution très nette aujourd'hui vers une post-production 2K-4K en cinéma et vers une chaîne HD en télévision. Cette norme ne sera pas applicable avant un an et demi et les technologies auront d'ici là beaucoup évolué vers la HD. L'argument économique d'une post-production en "sous-numérique" ne sera ainsi plus recevable.

En outre, il est précisé qu'il n'est absolument pas question de normer les conditions de production des films : une fois cette norme existante, un tournage en DV sera toujours possible. Seul un transfert en HD sera exigé pour que ce film puisse bénéficier d'une exploitation en salles. Cette finalisation en master HD présentera un surcoût, lorsqu'elle ne sera pas systématique, de toute façon très inférieur au report 35 mm



Dégradation de l'état des tirages de copies d'exploitation

Une lettre de l'exploitant du Rex à Sarlat, envoyée à la FNCF, est soumise au département. Un certain nombre de problèmes rencontrés sur des copies neuves y sont abordés. Le département décide de soumettre, pour information, cette lettre au département Laboratoire.

Passage aux pistes cyan

Le sujet connaît de nouvelles évolutions. Alain Besse informe le département de la position actuelle des laboratoires Eclair : s'il doit y avoir passage aux pistes cyan, il sera total chez Eclair. Il n'y aura pas de transition et deux modes de tirage (magenta/cyan) ne pourront pas coexister pour des raisons techniques. Stéphane Landfried informe le département que la FNCF a demandé à BVI que le passage aux pistes cyan soit reporté de six mois (soit du mois de janvier 2005 au mois de juin 2005). Christophe Lacroix (BVI) annonce ne pas être en mesure pour le moment de communiquer une date quant à un éventuel report de ce passage. Il reste encore des salles à équiper (environ 30 à 35 %), chez tous les types d'exploitants : circuits, indépendants, associatifs ou municipaux.

Le département Laboratoire invite les départements Son et Exploitation à une nouvelle réunion commune, le 7 décembre, pour faire un état de la situation.

La réforme du CAP d'Opérateur Projectionniste

En 1997, plusieurs adhérents de la CST avaient manifesté le besoin d'une remise à plat du référentiel du CAP d'opérateur projectionniste.

Cela avait fait débat lors des réunions du département Exploitation-Salles. La Fédération Nationale des Cinémas Français a repris le flambeau de cette demande et a entrepris en 2002 toutes les démarches nécessaires auprès de l'Education Nationale.

Un groupe de travail a été constitué, regroupant les représentants de l'Education Nationale, des centres de formation, de la Fédération Nationale des Cinémas Français, des syndicats représentatifs et bien sûr de la CST (Alain Besse).

Au cours de dix réunions réparties entre le 8 décembre 2003 et le 18 novembre 2004, ce groupe a repris l'ensemble de l'examen, a redéfini le référentiel d'aptitude professionnelle, le référentiel de certification, les unités constitutives du diplôme, les modalités de certification (règlement de l'examen), les périodes de formation en milieu professionnel. Dans les domaines qui nous concernent au premier chef, on notera que la partie audiovisuelle (vidéoprojection, diaporama, sonorisation de salles polyvalentes) a été supprimée. A la place, l'ensemble des notions nécessaires à la projection du cinéma numérique a été intégré dans le nouveau référentiel.

Lors de sa réunion du 14 décembre 2004, la 12^{ème} CPC du ministère de l'Education Nationale a validé ce nouveau référentiel. Sa mise en application lors des formations est programmée pour la rentrée de septembre 2005, pour une première session au printemps 2007.

Il restera juste à adapter ce nouveau référentiel aux contraintes d'organisation des examens, qui seront définies dans la future loi d'orientation de l'Education Nationale, en discussion à l'Assemblée Nationale en janvier 2005.

◆ Alain Besse



Mixage Dolby : les réponses

■ Département Son

× Réunion du 8 décembre 2004

◆ Compte rendu par Alain Besse et Jean-Jacques Compère

Lors de la dernière réunion du département Son, les prestataires de post-production ont demandé à Dolby de repreciser clairement les obligations concernant les masters réalisés avec un contrat Dolby. On trouvera ci-dessous la réponse de Francis Perréard, "Dolby Authorised Sound Consultant".

Le master Dolby doit toujours être réalisé dans un studio agréé, au minimum à partir de pré-mixs séparés (dialogues, musiques, effets).

Le master Dolby est toujours fait sous la responsabilité de l'équipe technique de production.

Le mixeur est totalement responsable du master qui va à l'optique.

Pour Dolby, le master est l'élément qui va au report optique. Cet élément ne doit plus jamais être manipulé sans la supervision ou l'accord du mixeur. La seule façon de garantir ce master est de le faire dans des conditions agréées, c'est-à-dire en auditorium Dolby.

Pour un master Dolby SR seul, le mixage doit être matricé Lt-Rt au travers d'un encodeur Dolby et doit obligatoirement être encodé Dolby SR.

Le Lt-Rt doit obligatoirement avoir les références standards :

- Bruit-Rose (pleine bande et en phase),
 - 1 KHz à Dolby Level
 - = 50% modulation optique
 - = -20 dB fs
 - = 185 nwb,
- Dolby Noise.

(Avec un support numérique, le Bruit Rose peut ne pas être obligatoire mais est tout de même conseillé).

Si ces références n'existent pas, le report optique devrait être refusé, ce qui était toujours le cas à l'époque du support magnétique 35mm.

Le report optique n'a pas à interpréter ni à modifier les éléments qu'on lui propose.

Le master doit être prêt à être reporté optiquement à

partir du 50% de modulation et uniquement.

Le Dolby Noise pour le Dolby SR (ou le Dolby Tone pour le Dolby-A) indique que la bande est bien au format Dolby avec réduction de bruit de fond et que le master a sûrement été réalisé dans des conditions agréées. Cette référence permet également de vérifier l'alignement du codage par rapport au Dolby Level et sert à régler le décodeur SR destiné à l'écoute correcte de la bande en cabine de report.

Le seul travail du report optique, comme son nom l'indique, c'est de faire un report... optique du master présenté, à partir de l'unique référence utile, le Dolby Level étant le 50% optique.

Le mixeur est entièrement responsable des niveaux par rapport au 50% de modulation et du bon codage de la réduction de bruit de fond SR par rapport à cette référence. Pour Dolby, le codage SR doit impérativement être effectué dans le studio sous la responsabilité du mixeur.

Pour un master Dolby Digital, la situation est beaucoup plus claire du fait que tous les masters se font sous la responsabilité entière de Dolby par l'intermédiaire du MOD Dolby réalisé directement en studio, en présence de l'équipe technique et sous la responsabilité du mixeur.

Le MOD doit comporter un fichier avec des références standards :

Mixage 5.1

- Bruit-Rose (pleine bande et en phase sur les 6 pistes),
 - 1 KHz à Dolby Level
 - = -20 dB fs sur L,C,R, Ls,Rs
 - et 100 Hz à Dolby Level sur SW

Mixage Lt-Rt

- Bruit-Rose (Pleine bande et en phase),
- 1KHz à Dolby Level = -20 dB fs,
- Dolby Noise.



En ce qui concerne l'harmonisation 25/24, le problème devrait être considéré de la même façon, de manière à ce que l'harmonisation avec ces possibles artefacts soit validée en auditorium par le mixeur.

Aussi bien en 5.1 Dolby Digital qu'en Lt-Rt Dolby SR, la règle générale est que le master destiné à l'optique doit sortir du studio, validé par la production et prêt à être envoyé sans aucune modification possible. Ceci est la garantie de qualité offerte par le contrat Dolby.

En toute logique, il est de la responsabilité du centre de report optique d'accepter ou non de travailler en dehors des règles établies par des contrats standards. Indépendamment des problèmes économiques, plus on acceptera des travaux non conformes, plus on ouvrira la porte à une baisse de qualité. Dans les pays où le problème a déjà été posé à Dolby, la réponse a toujours été donnée par les centres de report optique, en refusant de tels travaux.

En ce qui concerne Dolby, mis à part l'obligation de valider le mixage final en auditorium agréé à partir de pré-mix séparés, il faut savoir que, pour les courts métrages en Dolby SR, les services Dolby sont gratuits et que, pour les longs métrages à petit budget ou à distribution réduite, il y a des possibilités de réduction sur les prix des services. Ces négociations devant être, bien entendu, faites à l'avance.

Au sujet des copies de MOD Dolby, la réponse de Dolby est toujours la même : le MOD Dolby est uniquement destiné au report optique. Chaque production doit impérativement conserver un master linéaire 5.1 + Lt-Rt codé SR pour les diverses utilisations TV, vidéo, DVD... Les fichiers étant codés AC3, le décodage pour un éventuel ré-encodage n'est absolument plus garanti par Dolby. Le MOD Dolby peut, par contre, être cloné quand il reste destiné à un report optique.

Groupe de travail son en télévision

Il a été décidé de relancer les activités du groupe de travail. Christian Hugonnet en reprendra la gestion, en liaison avec Alain Besse et Pascal Chédeville. Les premiers thèmes abordés porteront sur le mixage 5.1 pour la télévision, entre autres. Les activités reprendront en février 2005.

Piste cyan

Le département se félicite de l'accord qui a été trouvé lors de la réunion commune avec les laboratoires et les exploitants, portant sur le tirage des copies cyan à partir du 30 mars 2005 (voir par ailleurs).

Groupe de travail Rencontres

Le groupe de travail chargé par le C.A. d'organiser les prochaines Rencontres axées sur la filière son, en commun avec le département Montage, est en mesure de proposer au prochain C.A. les options du déroulement : dates, choix des films illustrant les filières proposées avec l'intervention des équipes concernées, selon leurs disponibilités. L'apport de tous nos adhérents concernés sera le bienvenu dès la prochaine réunion du département Son, prévue le 19 janvier à la CST, à 20h30.



 LOISELEUX, Jacques

La lumière en cinéma.

 **Cahiers du Cinéma-SCEREN-CNDP**
Collection Les petits Cahiers, 2004. 95 p. 8,95 euros

◆ Par Valérie Peseux, membre du département Imag

Cet ouvrage de synthèse de petit format, très facile à lire et d'une belle facture, propose aux étudiants, aux enseignants ou lycéens, aux autodidactes et autres amateurs, d'accompagner leur initiation vers un cinéma éclairé.

A travers quatre chapitres - *Une technique au service de l'émotion*, *Les sources (lumière solaire, lumière artificielle et lumière naturelle)*, *Les effets de la lumière (du jour à la nuit américaine)* et *Faire la lumière* - Jacques Loiseleux, directeur de la photographie, nous fait partager ses réflexions sur son métier en s'appuyant sur sa propre expérience et celle des grands noms du cinéma - connus d'un public averti (Gabriel Figueroa, Sergueï Urusevski, Nestor Almendros, Luciano Tovoli...).

La première partie de ce livre a pour objectif de former le regard du spectateur. **Emotion** est le maître mot de ce professionnel de la lumière.

La lumière n'a pas seulement pour fonction de nous **donner à voir** l'image, mais aussi de lui **donner du sens** par la façon dont elle éclaire le sujet et par l'ambiance émotionnelle qu'elle crée.

Travailler l'émotion est commun à tous les artistes : peintres, photographes, cinéastes, etc.

La collaboration du cinéaste et du directeur de la photographie est essentielle pour y parvenir.

C'est ce travail spécifique de la lumière au cinéma - qui demande entre autres une cohérence des effets et une crédibilité du rendu lumineux de l'image sur la durée du tournage - que Jacques Loiseleux désire nous faire percevoir.

Après avoir défini les caractéristiques physiques de la lumière, l'auteur nous propose une définition émotionnelle : *la lumière au cinéma peut être vue comme une représentation culturelle des variations émotionnelles qu'elle produit sur nous dans le réel.*

Le terme "lumière", au cinéma, recouvre trois significations étroitement liées : technique, psychologique et culturelle. La signification psychologique renvoie à la *mémoire affective* du cinéaste et du directeur de la photographie (*on se constitue progressivement une sorte de "mnémothèque de lumière", une collection*

de sentiments et d'émotions liées à des impressions lumineuses). La signification culturelle renvoie à la perception, à l'émotion et à la connaissance : *pour construire la lumière d'une scène, le directeur de la photographie fait appel à sa culture esthétique, à ses références à la peinture, à la photographie, à la littérature, voire à la musique, au langage, à l'architecture.* (Cette affirmation renforce ainsi la justesse des propos d'Eric Gautier, lauréat du Prix Vulcain de l'artiste technicien au dernier festival de Cannes. Il s'était exprimé à ce sujet lors de la remise de son prix, concordant avec le soixantième anniversaire de la CST, cf. supra).

Cette construction lumineuse commence, nous apprend-il, à la première lecture du scénario, ou mieux encore dès la première rencontre avec le cinéaste au sujet du film. *Les premières images mentales suscitées par l'explication du réalisateur sont fondamentales et source d'idées créatrices plus justes.*

Après une description par l'auteur-réalisateur des grandes lignes de l'ambiance lumière, le travail du directeur de la photographie commence.

Il s'appuie en premier lieu sur les références cinématographiques, photographiques et picturales du cinéaste. Il peut s'agir de l'évocation d'une scène notoire d'un film, revue dans le détail et décrite minutieusement avec des adjectifs précis, de la citation de tableaux connus, et même de photographies d'édition dans tous les domaines (mode, paysages, portraits, architecture, presse...).

Jacques Loiseleux insiste également sur un autre facteur essentiel pour choisir la bonne lumière : le jeu des acteurs. Le directeur de photographie puise énormément d'éléments créatifs pour la lumière en écoutant les réalisateurs donner des indications aux acteurs.

Ainsi, chaque film *est un laboratoire de recherche, un prototype, une pièce unique.*

Dans la deuxième partie de l'ouvrage, des témoignages, des documents commentés et des analyses de plans et de séquences sont offerts au lecteur en complément d'information : *Température de couleur* (données physiques), *Cyrano de Bergerac : dernier acte* (dialogue



entre deux chefs-opérateurs, Denis Lenoir et Pierre Lhomme), *Le Cœur fantôme : les outils de préparation* (présentation d'un plan de travail et d'une feuille de service, extrait du scénario anoté), *Chronologie de la lumière* (citation arbitraire de films dont la lumière a impressionné l'auteur), *Le loueur; le directeur photo et son équipe* (Didier Diaz, P.-D.G. de Transpalux, définit cette relation de confiance, de connivence et de complaisance), *L'étalonneur; un collaborateur essentiel* (Didier DeKeyser, du laboratoire Éclair, définit le rôle de l'étalonneur), *Un contrat de directeur de la photo* (extraits des recommandations proposées par l'AFC pour l'établissement des "conditions particulières d'un contrat de directeur de la photographie en production cinématographique")...

Pour finir, un lexique technique est proposé au lecteur ; la filmographie de Jacques Loiseleux est également répertoriée (longs métrages, fictions TV et moyens métrages).

A noter que de très beaux photogrammes illustrent les propos de ce directeur de la photographie. Citons pour exemple : *M. Le Maudit*, 1931 (Fritz Arno Wagner utilise la dualité ombre/lumière pour créer la tension dans le drame de Fritz Lang), *Les Moissons du ciel*, de Terence Malik, 1979 (sélection d'une image picturale de Nestor Almendros), *La Belle et la Bête*, de Jean Cocteau, 1946 (composition lumineuse de Henri Alekan, inspirée des gravures de Gustave Doré), *Cyrano de Bergerac*, de Jean-Paul Rappeneau, 1989 (remarquable progression de la "tombée du jour" réalisée en quatre jours et cinquante plans par Pierre Lhomme).

Jacques Loiseleux, membre de l'Association française des directeurs de la photographie cinématographique (AFC), est l'un de ses principaux représentants dans le cinéma français des années 70, 80 et 90.

C'est le chef-opérateur de Maurice Pialat, de Philippe Garrel, d'Yves Boisset, de Joris Ivens et de bien d'autres. Il participe à de nombreux ateliers de formation, ayant depuis des années pris très au sérieux et très à cœur la transmission de son art de la lumière.

IDIFF À CANNES, DU 2 AU 4 FÉVRIER 2005

L'International Digital Film Forum aura lieu début février à Cannes. Ce sera sa troisième édition, et la deuxième à Cannes, au Palais des Festivals.

Cet événement centré sur les problématiques du cinéma numérique comprendra une exposition, des conférences et des projections, et concernera toute la chaîne de l'image : captation, postproduction, effets spéciaux, diffusion, distribution, exploitation.

On relève parmi les exposants les noms des sociétés suivantes : Barco, Canon, Cinemeccanica, Da Vinci, Discreet, Doremi, DVS, Eyeon, Fujinon, Max-T, Nucoda, Panasonic, Panavision, Post Logic, Softimage, Sony, Thomson Grass Valley, XDC (EVS).

Des conférences seront organisées les mercredi 2 (*Effets spéciaux/captation et Protection des œuvres cinématographiques*)

et jeudi 3 (*Distribution/Exploitation et Postproduction*).

Le film *Saraband*, d'Ingmar Bergman, tourné en numérique haute définition et distribué en cinéma numérique, fera l'objet d'une projection spéciale.

Par ailleurs, seront mis en place un studio de prises de vues pour accueillir la nouvelle génération de caméras de cinéma numériques, ainsi que deux salles d'étalonnage disposant d'écrans de 6 m de base.

Renseignements :

☎ 01 45 23 08 16

www.idiff.org

PRÉSENTATION DE LA SOLUTION SERVEUR DOLBY POUR LE CINÉMA NUMÉRIQUE

En liaison avec la CST, la société Dolby organisera fin janvier une présentation technique de sa solution serveur pour le cinéma numérique. Surveillez le calendrier de la CST, sur le site, afin de connaître précisément la date et le lieu (dans Paris, probablement dernière semaine de janvier).

ERRATUM : RENDONS À CÉSAR

Une regrettable erreur nous a fait attribuer, dans notre compte rendu de la sixième édition du Festival de la fiction TV de Saint-Tropez (cf. *Lettre* n° 95), la présidence de Septembre Production à Quentin Raspail.

Le fondateur du Festival de Saint-Tropez préside bien sûr aux destinées de Raspail Productions, et Jean Nainchrik à celles de Septembre Productions.

Commission supérieure technique de l'image et du son

22-24, avenue de Saint-Ouen,
75018 Paris

Tél. : 01 53 04 44 00

Télécopie : 01 53 04 44 10

Nous écrire : redaction@cst.fr

Consulter : www.cst.fr

N° 96

Directeur de la publication : Yves Louchez.

Secrétaire de rédaction : Valérie Seine.

Comité de rédaction : Jean-Jacques

Compère, Christian Guillon, Yves Louchez, Valérie Peseux.

Ce numéro a été coordonné par René Broca

Avec la collaboration de : Diane Baratier, Alain Besse, Jean-Jacques Bouhon, René Broca, Jean-Jacques Compère, Alain Delhaise, Christian Guillon, Yves Louchez, Valérie Peseux, Matthieu Sintas.

Maquette : Manuel Calmes.

Imprimerie : Delubac-Diffusion Paris.

Siret 382 269 900 00033

Dépôt légal : janvier 2005

UN PROJET QUI ABOUTIT

La CST est notamment présente au Festival international du film d'animation d'Annecy par l'intermédiaire de l'appel à projets. Chaque année la CST soutient un projet de court métrage d'animation. En 2002 nous avons ainsi sélectionné *Le château des autres*, de Pierre-Luc Granjons. Le studio d'animation valentinois Folimage, auquel on doit entre beaucoup d'autres le long métrage *La prophétie des grenouilles*, de Jacques-Rémy Girerd, vient de permettre la réalisation de ce court métrage de 6 minutes.

Une cassette est disponible en visionnage à la CST pour ceux qui souhaitent en prendre connaissance. Nous envisageons d'en faire une projection publique lors d'une prochaine manifestation de la CST.

LA FORMATION DES PROJECTIONNISTES

Ce sujet préoccupe fortement la CST dans la mesure où nous considérons que le respect des œuvres dans les salles d'exploitation passe en grande partie par la compétence des projectionnistes.

Nous avons en 2004 mis en place deux dispositifs qui vont se développer en 2005.

D'une part, en association avec Formats 6, une action de formation professionnelle continue se met en place dans les locaux de la CST pour la partie théorique, et au Cinéma des Cinéastes, pour la partie pratique.

D'autre part, une action de formation pour les projectionnistes concernant le cinéma numérique s'est tenue en novembre à l'initiative du CEFPE, avec la participation de Thierry Delpit et Matthieu Sintas. Conçue par Olivier Hillaire, cette formation a recueilli un excellent écho : dans la prochaine *Lettre*, nous fournirons un bilan et, d'ores et déjà, nous avons de bonnes raisons de penser que ces formations seront reconduites en 2005.

UNE SESSION D'INFORMATION SUR LE CRÉDIT D'IMPÔT

Le crédit d'impôt : qu'est ce que c'est ? Comment ça fonctionne ? Ces questions se posent aux professionnels depuis la décision prise par les pouvoirs publics d'ouvrir ce dispositif aux secteurs du cinéma, puis de l'audiovisuel. Nous avons demandé à Michel Gomez, délégué général de l'ARP, et à un représentant du CNC, de nous préparer sur ce sujet une session d'information/formation, dont la date vous sera prochainement communiquée.

LE 1^{er} FÉVRIER À 18 H À LA CST : LES DISQUES OPTIQUES NUMÉRIQUES

Les disques optiques (CD, DVD, CDR Rom...) sont entrés dans la vie quotidienne des professionnels et du grand public qui utilise un ordinateur. Les caractéristiques de manipulation et de conservation sont néanmoins mal connues à ce jour. Les seules informations dont nous disposons proviennent des industriels et sont sujettes à caution. Un groupe d'experts internationaux sous la tutelle de l'ISO (International Standard Organization) et en liaison avec l'AES, s'est constitué pour élaborer des normes sur la manipulation des disques optiques.

Ce vaste chantier vous sera présenté par Richard Billeaud, qui espère vos contributions.

PRIX LOUIS DELLUC

Le Prix Louis Delluc vient d'être attribué à Rois et Reine, d'Arnaud Desplechin, éclairé par Eric Gautier. A l'occasion de la remise du Prix Vulcain de l'artiste technicien à celui-ci, Rois et Reine avait été projeté en avant-première, lors de la soirée du soixantième anniversaire de la CST.



à bientôt sur le nouveau site

www.fujifilm-cinema.com



contacts

Gérald Fiévet, P.D.G.
Jean-Pierre Smadja, D.G.
Annick Mullatier, Christophe Zimmerlin
conseiller technique : Pierre Poittevin

fiaji s.a.

45, rue Pierre Charron > 75008 Paris
Tél. : 01 47 20 76 90 > Fax : 01 47 20 84 28
mail : info@fujifilm-cinema.com
www.fujifilm-cinema.com

 **FUJIFILM**

*cinéma > publicité > documentaire
clip > télévision > institutionnel*